



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite)

Pages

Déclaration de M. Kargougou (Haute-Volta)	197
Déclaration de M. Nguyen Co Thach (Viet Nam)	202
Déclaration de M. Dost (Afghanistan)	208
Déclaration de M. Rabetafika (Madagascar)	213
Déclaration de M. Chakulya (Zambie)	219
Déclaration de M. Molapo (Lesotho)	222

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

*En l'absence du Président, M. Ramphul (Maurice),
vice-président, prend la présidence.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. KARGOUGOU (Haute-Volta) : A une époque où l'Organisation des Nations Unies traverse une douloureuse crise de croissance, où les rapports interétatiques deviennent de plus en plus complexes et quasiment insolubles, c'est assurément faire preuve de courage et d'abnégation que d'accepter de diriger les travaux de cette trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

2. C'est pourquoi, avant toute chose, je voudrais, au nom de mon pays et au nom de ma délégation, féliciter chaleureusement le Président pour son élection à la présidence de notre assemblée générale. Preuve de courage, dis-je ! Mais aussi marque de confiance et d'honneur non seulement en sa personne, mais également à l'endroit de son pays, la République fédérale d'Allemagne, pays avec lequel la Haute-Volta entretient d'excellentes relations. Nous sommes d'avance pleinement assurés que ses qualités personnelles, sa compétence et son dynamisme contribueront grandement au succès de la présente session, dont l'intérêt est manifeste, à en juger par la qualité des représentations et le niveau des débats. Son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, qui fait la fierté de l'Afrique, a droit également à notre déférence. Les performances accomplies sous sa direction éclairée ont permis à notre organisation, au cours de la présente année, de faire des progrès notables dans la recherche de la paix et de la sécurité.

3. Au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, je renouvelle les encouragements de mon gouvernement pour la poursuite inlassable de sa noble tâche. Nous

avons pu mesurer, au cours des mois de crise que nous venons de traverser, sa détermination de sauvegarder l'idéal de paix et de justice, qui est le fondement même de notre organisation.

4. Il me reste maintenant à m'acquitter d'un autre agréable devoir : celui de féliciter le nouvel Etat du Zimbabwe, solennellement admis au sein de notre organisation le 25 août dernier. Symbole d'une Afrique meurtrie qui, soit dans la lumière, soit dans les ténèbres, lutte inlassablement pour son indépendance et sa dignité, voici donc le Zimbabwe enfin libre ! Que son accession à la souveraineté internationale soit un apport fécond à notre effort collectif et solidaire pour servir la cause de la paix ! Que son exemple inspire les vaillants peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud qui, jour et nuit, luttent âprement pour préserver leur dignité d'hommes libres. Car, pour citer un Africain illustre, aujourd'hui disparu, « la liberté est l'idéal pour lequel, de tout temps et à travers les siècles, des hommes ont su lutter et mourir ». Le peuple de Haute-Volta salue donc le Zimbabwe multiracial, où Blancs et Noirs, fraternellement unis, assument désormais leur responsabilité devant l'histoire.

5. Qu'il me soit permis d'associer à mes souhaits de bienvenue Saint-Vincent-et-Grenadines.

6. Ces deux nouveaux Etats se joignent au concert des nations libres au moment où la paix et la sécurité du monde sont le plus menacées, les droits de l'homme bafoués et la santé de l'économie mondiale des plus précaires.

7. Nous nous trouvons à la croisée des chemins, à une année charnière dont on dira qu'elle fut l'une des plus critiques dans l'histoire des relations internationales, non pas parce qu'elle nous rappelle l'imminence de la fin du siècle, mais parce que, au triple point de vue du temps, du politique et de l'économique, elle est hautement significative.

8. D'abord, elle coïncide dans le temps avec le trente-cinquième anniversaire de la fondation de notre organisation. Trente-cinq ans ! Un âge adulte pour se livrer à une introspection, pour mesurer le chemin parcouru, et pour se donner de nouvelles ardeurs.

9. Ensuite, sur le plan politique, elle prélude à une reprise des antagonismes hégémoniques, signe d'un renouveau de la guerre froide.

10. Sur le plan économique, enfin, 1980 donne le signal du départ de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

11. Est-ce à dire que l'Organisation des Nations Unies a efficacement rempli son rôle ? La réalité est plus nuancée. Certes, depuis sa création en 1945, l'Organisa-

tion supranationale, contre vents et marées, dans les difficultés et les intempéries, a pris des initiatives, proposé des solutions, accompli même des exploits qui ont notablement fait progresser la vie internationale. Ainsi, sur le plan des relations politiques transnationales, l'ONU fut et demeure le témoin vivant et privilégié des plus grands événements de l'histoire contemporaine. Ainsi, également, sur le plan économique, elle a joué un rôle de premier ordre, surtout depuis les conclusions du rapport Jackson¹, qui ont prouvé la capacité du système des Nations Unies à promouvoir le développement international. Grâce, effectivement, à son personnel compétent et à ses institutions spécialisées, elle a conçu et déployé un vaste programme d'aide aux pays en développement, témoignant par là de sa nature pluridimensionnelle et multiforme.

12. Mais ces efforts, fussent-ils incontestables, ne pouvaient, quant à leur impulsion, s'adapter à l'allure de notre temps, qui est celle des fusées balistiques et des voyages intersidéraux. Témoins, les crises successives qui ont sévèrement affecté la vie internationale ces dernières années. Les conséquences de cette évolution chaotique sont que l'ONU apparaît de plus en plus comme un système figé dont les résolutions et recommandations demeurent pratiquement sans effet. En outre, la violation flagrante et répétée des principes les plus élémentaires du droit international débouche sur des réactions irrationnelles, incontrôlées, donc dangereuses pour la communauté internationale tout entière.

13. Dire donc que notre monde actuel est en crise ne procède certainement pas d'une grande originalité de pensée. Mais il s'agit bel et bien d'une crise, d'une crise de nature essentiellement politique et économique dans une première approche, mais tout autant idéologique et morale, comme la réflexion permet rapidement de s'en convaincre.

14. De fait, où que nous tournions nos regards, nous voyons que la remise en cause est générale, à travers les convulsions internes de toutes les sociétés, de tous les continents, à travers les conflits plus ou moins violents et sanglants qui opposent un grand nombre de pays, à travers le sentiment d'impuissance qui menace notre organisation. Une situation telle que contraire à l'espérance qui, manifestement, habitait les rédacteurs de la Charte de San Francisco, doit-elle être reçue comme le témoignage d'un échec, ou plutôt comme le passage obligé et non contradictoire, vers la mission qui lui avait été assignée ? Sur ce point précis, les opinions sont diverses. Mais, plutôt que de nous livrer à un débat purement théorique et, somme toute, stérile, je pense que nous avons mieux à faire, en recherchant patiemment les issues grâce auxquelles le monde pourrait retrouver le minimum de consensus indispensable pour bâtir ensemble notre commune destinée humaine.

15. De tout temps, il a été de la nature de l'homme et des sociétés qu'il a organisées de pratiquer la volonté de puissance. Que ce soit dans la compétition individuelle ou dans la course au leadership entre nations, cette constante se retrouve à tous les niveaux, avec ses redoutables conséquences, qui se sont traduites par la péren-

nité des guerres, par l'exploitation des plus faibles, par la voracité et le pillage. Des doctrines et des idéologies génereuses sont nées, qui se donnaient pour objectif de renverser radicalement ce cours des choses, mais sans que l'expérience sur le terrain apparaisse concluante dans ses résultats. Celles-là qui se réclamaient du libéralisme et des droits humains fondamentaux servis par la liberté n'ont pas davantage su résister à la tentation de l'abus et du reniement de leurs propres principes. Et c'est bien dommage !

16. Au milieu de ces joutes, que le développement technologique ne faisait qu'exaspérer, les pays du tiers monde ont pris conscience de leur situation de dépendance à l'égard d'un ordre déjà établi qui ne se satisfaisait que de clientèle. Quelle indépendance, en effet, si l'on n'a pas de prise sur le prix de vente de ses propres productions ? Quelle indépendance, en effet, si l'étalon monétaire de référence n'est plus qu'un leurre, si l'accès à l'éducation et à la technologie est d'abord orienté par les intérêts égoïstes des multinationales ? Même les sociétés les mieux nanties n'échappent pas de nos jours à l'angoisse diffuse du lendemain. Chacun ressent que l'apocalypse peut à tout moment surgir parce qu'il est dans la logique du surarmement d'inciter à aller toujours de l'avant, de prendre des risques qui sont parfois moins calculables qu'on ne le pense. Nous sommes donc, à tout moment, à la merci d'une erreur, sinon d'une faute d'appréciation.

17. Cette déliquescence de l'ordre international, favorisée par certaines complicités, explique seule l'arrogance de l'Afrique du Sud à persister dans sa politique ignominieuse d'*apartheid*. En durcissant ses positions, le régime de Pretoria aggrave chaque jour la tension dans la région et le pire est à craindre. Nous réitérons notre appel à tous les pays amis de Pretoria pour qu'ils amènent l'Afrique du Sud à la raison en lui faisant comprendre que l'indépendance de la Namibie, sous l'égide de la South West Africa People's Organization [SWAPO], est inéluctable et la libération du peuple sud-africain, un processus irréversible.

18. Les ambiguïtés de l'ordre politique international expliquent sans doute également l'inanité des efforts pour sortir de l'impasse certains conflits internationaux.

19. C'est le cas, par exemple, du Sahara occidental et du Tchad. Si les négociations avaient exclusivement pris pour point d'appui les décisions pertinentes des chefs d'Etat africains, elles auraient maintenant abouti à des progrès significatifs. Mais, hélas, l'inconstance de certaines attitudes ne fait que prolonger ces guerres fratricides.

20. Il en est également ainsi des conflits qui embrasent l'Asie du Sud-Est, où la présence permanente de forces étrangères arme chaque jour de haine et de vengeance des peuples unis par les mêmes civilisations et qui n'aspirent qu'à vivre ensemble dans la concorde et dans la paix. Se référant à la situation explosive qui prévaut au Cambodge, la Haute-Volta, mon pays — pays foncièrement attaché aux valeurs de la démocratie et de la liberté et confiant en la Charte des Nations Unies —, réprouve toute conception des relations internationales selon laquelle l'existence d'un Etat pourrait désormais dépendre de l'opinion que ses voisins se font de lui.

¹ *Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.70.I.10).

21. Quant au problème du Moyen-Orient, il faut reconnaître, en toute objectivité, qu'il est devenu une poudrière dangereuse pour l'ensemble de la communauté internationale. surtout depuis la récente décision du Gouvernement hébreu de faire de Jérusalem sa « capitale éternelle ». Dans sa déclaration officielle, mon gouvernement a eu à prendre position sur la question. Cette position se base sur les principes sacro-saints de la non-acquisition de territoires par la force et le règlement des différends par la négociation. Pour nous, le sort de Jérusalem n'est pas ce que la Knesset en décidera. C'est dire que la Haute-Volta s'associe pleinement à la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, dont le respect peut seul favoriser l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

22. S'agissant de l'Afghanistan, en dépit de la condamnation sans équivoque prononcée par la communauté internationale contre l'intervention soviétique, cet Etat musulman non aligné continue d'être le théâtre d'opérations sanglantes visant à briser toute résistance nationale. La Haute-Volta, pays libre et qui a librement choisi ses dirigeants, a déjà eu, en son temps, à faire connaître sa position sur cette question dont la solution définitive passe par le respect de la résolution ES-6/2 de l'Assemblée générale, en date du 14 janvier 1980, qui exige le retrait des troupes étrangères et le respect de la politique de non-alignement de l'Afghanistan.

23. Dans l'ordre des menaces à la paix du monde, ne faut-il pas, enfin, évoquer cet inconcevable camouflet à l'un des principes les plus intangibles des relations internationales, à savoir le respect des usages diplomatiques les plus élémentaires ? L'épreuve subie en Iran par un Etat Membre de l'ONU, avec tout ce qu'elle comporte d'avilissement et d'humiliations, ne doit pas nous faire oublier les risques qu'elle fait courir au monde entier. C'est pourquoi, si les Etats-Unis ont certainement de graves reproches à se faire, et ce au regard de la politique qu'ils ont suivie en Iran, il n'en demeure pas moins vrai que le différend qui peut en résulter ne saurait certainement justifier la prise en otage de leur personnel diplomatique. Sans aller plus loin, cela est injustifiable pour la seule raison que tous les Etats Membres de l'ONU ne peuvent que se sentir mal à l'aise devant une violation aussi flagrante du droit international. Or, jusqu'à présent, nous sommes à peu près tous restés sans voix, c'est-à-dire que nous sommes tous, nous-mêmes, en otage. Par-delà l'aspect purement humain de l'affaire, c'est le principe du respect dû à la religion, et en particulier à l'islam, qui se trouve en question. La Haute-Volta, pays membre de la Conférence islamique, dénie formellement tout droit et toute prétention de couvrir du manteau de l'islam de telles pratiques. C'est pourquoi je me ferai le devoir, combien impérieux, de rappeler ici le message envoyé, le 20 novembre 1979, à l'ayatollah Khomeiny, par le président El Hadj Abdoukar Sangoulé Lamizana pour la libération des diplomates séquestrés. Dans cet appel pathétique, on s'en souviendra, le chef de l'Etat voltaïque exhortait le leader de la révolution iranienne à plus de respect des règles du droit international. Il a dit ce qui suit :

« Nous suivons avec une profonde préoccupation les événements actuels de Téhéran dans la mesure où ils semblent mal refléter ce que nous savons et croyons de l'islam aussi bien que des principes universellement

reconnus et respectés des relations internationales.

« Sans porter de jugement sur le fond du différend qui oppose la République islamique d'Iran aux Etats-Unis d'Amérique, il nous paraît manifestement de l'intérêt bien compris de tous que le personnel diplomatique américain actuellement en situation d'otage soit libéré rapidement.

« Dans cette mesure, nous regrettons vivement que vous n'ayez pas cru devoir prendre en considération la décision prise à l'unanimité par le Conseil de sécurité de notre organisation internationale et que vous soyez resté sourd au pressant appel qu'il vous a lancé.

« Nous en appelons à votre foi de serviteur d'Allah pour nous épargner un jugement sévère de l'histoire à l'égard de la vraie pratique de l'islam. »

24. Ce climat international particulièrement tendu, qui caractérise la fin du siècle, peut devenir le ferment de notre propre écroulement si nous n'y prenons garde, car, en effet, le refus obstiné des grandes puissances de désarmer, la constitution d'arsenaux de guerre les plus sophistiqués sont autant de signes inquiétants annonciateurs de mauvais présages, à moins que, dans un sursaut volontariste, la communauté internationale n'arrive à transcender les égoïsmes nationaux.

25. Au terme de la Décennie du désarmement, proclamée par l'Organisation des Nations Unies en 1969 [*résolution 2602 E (XXIV)*], et qui, certes, a enregistré quelques succès, la Haute-Volta, mon pays, voudrait solennellement, et du haut de cette tribune, en appeler à la conscience de chaque nation pour que la violence sous toutes ses formes soit à jamais bannie de notre monde. Elle est prête à apporter sa modeste contribution à cet effort collectif pour peu que les Etats les plus directement concernés, c'est-à-dire, précisons-le, les grandes puissances, acceptent elles-mêmes d'y mettre de la bonne volonté. Au demeurant, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a mis singulièrement l'accent sur cette exigence fondamentale en stipulant que la nouvelle décennie du désarmement doit viser la réalisation d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace. Une telle entreprise salutaire non seulement débarrassera l'humanité du spectre de la guerre, mais contribuera également et surtout à résoudre les problèmes économiques par une affectation du surplus des dépenses militaires à l'aide publique au développement.

26. Dans notre intention de scruter les signes du temps et d'œuvrer au bonheur de l'humanité, les problèmes économiques doivent singulièrement guider nos réflexions, car l'aspect économique autant que l'action politique sont une composante essentielle de la dialectique : paix et sécurité. Nous ne pouvons pas et nous ne devons nullement demeurer insensibles et inertes devant le fait que des sommes colossales sont englouties dans la course aux armements, que les ressources de la planète sont gaspillées, alors qu'une infime partie de ces capitaux permettrait de nous équiper, de moderniser notre agriculture, de donner du travail aux générations montantes et de sortir ainsi du sous-développement.

27. Toutes ces questions brûlantes qui n'ont pas pu trouver de solution durant les deux décennies des

Nations Unies pour le développement sont appelées à être largement débattues au cours des négociations globales qui auront lieu en 1981.

28. En prévision de cette grande concertation et dans le même souci de faire face à la conjoncture économique internationale difficile et particulièrement éprouvante pour les pays africains, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] ont résolument pris la décision, à l'issue de la deuxième session extraordinaire de leur conférence — en fait, la première session extraordinaire consacrée aux questions économiques —, tenue en avril 1980, à Lagos², de poser les bases d'un développement endogène, autocentré et auto-entretenu du continent africain. Ce faisant, l'Afrique veut, tout en s'appuyant sur une assistance internationale plus dynamique, loyale et sincère, compter d'abord sur ses propres forces.

29. Dans cet engagement collectif pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, les Nations Unies ont un rôle primordial à jouer. Elles ont le devoir de mettre fin à l'iniquité ostentatoire qui discrimine outrageusement les peuples. Et comment y parviendront-elles ? A notre humble avis, en mettant singulièrement l'accent, au cours de la troisième Décennie pour le développement, sur la revalorisation de l'homme et de son milieu et sur la reconsidération des priorités en matière de développement international.

30. Toute philosophie de développement et les activités indispensables qui la sous-tendent doivent avoir pour centre l'homme. Seule une action concertée pour le développement intégral de l'homme et le développement solidaire de l'humanité peut garantir un ordre mondial plus stable et plus juste. Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, avec la haute conscience qui le caractérise et l'extrême sensibilité qu'il a des problèmes du tiers monde, nous l'a si utilement rappelé l'an passé à cette même tribune, quand il a déclaré que la raison d'être de toute politique est le service de l'homme et que « toute l'activité politique, nationale et internationale... vient de l'homme, s'exerce par l'homme et est pour l'homme »³. Naturellement, la revalorisation de la fonction sociale de l'homme pose aussitôt le problème de son milieu et, donc, de son environnement. L'attention mondiale a été polarisée ces dernières années sur la sécheresse et la désertification, phénomènes d'une ampleur sans précédent qui ont mis en relief l'intimité existant entre l'homme et son milieu. La dégradation de son bien-être et de ses perspectives sociales accompagne invariablement celle de l'écosystème.

31. Tous efforts de lutte contre la désertification doivent être orientés vers le bien-être de l'homme. Telle a été la principale conclusion de la Conférence des Nations Unies sur la désertification⁴. Tel est aussi le sens de l'importante déclaration de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, lors de son passage, le 10 mai dernier, à Ouagadougou. Dans cette déclaration, qui a hautement sensibilisé les populations du Sahel, « ces hommes qui ont

soif d'amour, de charité fraternelle mais aussi de l'eau nécessaire à leur vie », le chef de l'Eglise catholique disait en substance :

« J'élève ma voix suppliante parce que je ne peux pas me taire quand mes frères et sœurs sont menacés. Je me fais ici la voix de ceux qui n'ont pas de voix, la voix des innocents qui sont morts parce que l'eau et le pain leur manquaient, la voix des pères et des mères qui ont vu leurs enfants mourir sans comprendre.

« Je lance un appel à tous.

« N'attendons pas que la sécheresse revienne, effroyable et dévastatrice ! N'attendons pas que de nouveau le sable porte la mort ! Ne permettons pas que l'avenir de ces peuples reste à jamais menacé ! La solidarité d'hier a démontré, par son extension et son efficacité, qu'il est possible de n'écouter que la voix de la justice et de la charité et non pas celle de l'égoïsme individuel et collectif. »

32. Pour avoir souffert de cette terrible calamité, dont les effets continuent à perturber son effort de développement, mon pays, la Haute-Volta, a eu à suggérer, au cours des deux dernières sessions de l'Assemblée générale, qu'un programme mondial soit entrepris dans le domaine de la reforestation. Au risque de se répéter, donc, mon pays, la Haute-Volta, réitère sa proposition d'une décennie des Nations Unies sur l'arbre. Un Sahel vert pour l'an 2000 ne devrait pas apparaître comme un mirage mais comme la condition de survie de toute une civilisation.

33. Il est reconnu que les problèmes sont interdépendants et liés les uns aux autres dans une suite cohérente et logique et que les solutions apportées aux uns ont des incidences immédiates sur les autres. Ainsi, l'action contre la désertification a des liens directs avec les problèmes alimentaires, les problèmes énergétiques et, dans une moindre mesure, les matières premières. Ces trois domaines préoccupent hautement mon gouvernement, ainsi d'ailleurs que les problèmes commerciaux et les problèmes monétaires. Je sais bien que ces questions ont été amplement discutées au cours de la onzième session extraordinaire, consacrée aux problèmes économiques, qu'elles le seront davantage dans le cadre des négociations globales devant débiter l'année prochaine. Que l'on me permette cependant de revenir brièvement sur les questions alimentaires et énergétiques pour souligner à quel point elles constituent pour nous, en Haute-Volta, une véritable priorité.

34. Durant la période de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la production agricole et alimentaire des pays en développement n'a crû que de 1,3% au lieu des 4% qui étaient prévus. Cette constatation suffit pour appréhender à sa juste valeur l'acuité du problème alimentaire dans le monde. Conscients de cette dégradation, nous avons eu à souligner une fois de plus, à la onzième session extraordinaire⁵, l'urgence qu'il y a à promouvoir les conditions d'une véritable sécurité alimentaire mondiale. Les dimensions du problème dépassent largement les frontières nationales, d'où la nécessité d'un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.

² Voir document A/S-11/14.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières*, 17^e séance, par. 18.

⁴ Tenue à Nairobi du 29 août au 9 septembre 1977. Pour le rapport, voir document A/CONF.74/36.

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Séances plénières*, 2^e séance.

35. L'aide alimentaire aux pays qui en ont le plus besoin, notamment ceux touchés par la sécheresse, est une générosité fort louable qui témoigne des qualités humaines des rapports internationaux. Cependant, comme l'ont souligné les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à la session extraordinaire sur les questions économiques tenue à Lagos, seules des solutions d'envergure, permanentes et à long terme, peuvent résoudre les problèmes de l'alimentation dans le monde, la première des mesures étant d'aider les pays en développement à mettre en place des méthodes modernes et rationnelles de production qui permettent d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

36. Tout aussi préoccupante est la crise de l'énergie, dont beaucoup disent qu'elle est à l'origine de la crise économique générale. Nous n'entrerons pas dans le débat. Mais quelles que soient les causes que l'on voudrait attribuer à cette situation, la constatation qui s'impose est que les pays en développement, principalement ceux qui ne sont pas producteurs de pétrole, subissent beaucoup plus le choc et les contrecoups pétroliers. Un pays comme la Haute-Volta, qui figure parmi les pays les moins avancés, qui ne dispose d'aucun débouché maritime, a payé en 1979 — l'année dernière seulement — une facture pétrolière de 30 millions de dollars, soit le dixième de la valeur globale de ses importations. Il nous faut donc trouver rapidement une solution pour sortir de l'impasse. Dans le cadre de l'effort collectif visant à instaurer un ordre économique nouveau, nous devrions, par une démarche solidaire et réaliste, redéfinir les termes du dialogue entre producteurs et consommateurs. Parallèlement, les recherches devraient être poursuivies et intensifiées dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables. L'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie nucléaire sont autant de possibilités qui devraient être largement prises en compte dans la stratégie globale visant à résoudre la crise énergétique mondiale.

37. Tous ces problèmes compliqués de notre monde sont des signes inquiétants à l'aube de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'ordre économique qui doit en découler est attendu impatientement par des millions d'êtres humains gagnés de jour en jour par un sentiment de frustration grandissante. Le succès de cet ordre nouveau est fonction, avant tout, de deux impératifs essentiels.

38. Du point de vue politique, une réelle volonté des Etats de négocier et de transformer fondamentalement le sort de l'humanité, sans autre considération que l'intérêt général, est requise. Cela signifie, en particulier, la récusation du principe de la subordination idéologique, quelle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne. Cela signifie encore le renoncement à toute attitude de complaisance particulière à l'égard de l'un ou de l'autre camp. Nous devons négocier loyalement la place qui doit être la nôtre, c'est-à-dire une place qui soit une et identique pour tous les hommes du monde entier.

39. D'un point de vue méthodologique, une démocratisation, pour ne pas dire une réforme structurelle, du système des Nations Unies, pour que celui-ci s'adapte mieux aux nécessités de notre peuple, est indispensable. Il faut arriver à renverser l'ordre des grandeurs et à

remettre les pouvoirs de décision au plus grand nombre possible d'Etats. Il faut reconnaître à l'Assemblée générale le rôle qui devrait être le sien. Il faut instituer un mécanisme démocratique de décisions qui inclurait les petits Etats dans le règlement de tout problème affectant le sort de la communauté internationale.

40. Le nouvel ordre économique suppose donc, au préalable, une restructuration de l'ordre politique international qui, sans rien enlever à la souveraineté de chaque Etat, ferait un peu plus de place à l'Organisation des Nations Unies, une Organisation des Nations Unies qui ne serait plus sous le contrôle d'un groupe de pays mais le mandataire de la communauté internationale dans son ensemble.

41. Le nouvel ordre économique, c'est aussi une valeur morale. C'est ce mécanisme où les pays en développement auraient enfin leur juste place, où les paramètres déterminants ne seraient plus fonction de la taille géographique des Etats, de leur potentiel militaire ou de leur population, mais de leur génie propre, de la considération qu'ils ont de la personne humaine, de leur apport concret à l'œuvre commune, de leur contribution à la recherche de la paix.

42. Nous, pays d'Afrique, nous savons tout particulièrement l'immense dette de gratitude que nous avons contracté à l'égard de l'ONU, et le rôle combien irremplaçable qu'elle a joué à notre bénéfice, à nous, pays du tiers monde. C'est pourquoi nos propos doivent s'entendre exclusivement comme une incitation à aller de l'avant et comme une modeste contribution dans la recherche de perspectives nouvelles.

43. Ainsi, bien que l'événement puisse apparaître à certains comme étant secondaire par rapport à tant de graves problèmes, il nous est agréable de relever l'initiative qu'a constituée la récente rencontre des femmes de tous les continents qui s'est tenue à Copenhague en juillet dernier⁶.

44. Certes, le sentiment prédominant des observateurs dits sérieux, c'est que cette deuxième conférence a été plus ou moins folklorique.

45. Mais l'important, ce ne sont peut-être pas tellement les résultats concrets ou, au contraire, la minceur des résolutions et recommandations qui en ont résulté; l'important, c'est le fait que ces débats aient pu avoir lieu; que le dialogue ait pu s'établir, et ce malgré les fossés entre les mœurs et les mentalités; l'important, c'est qu'enfin une dimension essentielle de notre humanité puisse accéder à la parole, à la discussion et présenter cette nouvelle optique, cette nouvelle approche d'un même problème fondamental.

46. Et je dis, au nom de la Haute-Volta, qu'en définitive l'événement n'est ni petit, ni secondaire, car ce serait mal évaluer la dimension réelle de notre temps que d'imaginer qu'il ne s'est agi, à Copenhague, que d'une récréation sans lendemain.

47. Il est essentiel que les femmes du monde entier apportent les poids de leur sensibilité propre, qu'elles viennent rappeler que tout dans la vie ne doit pas se concevoir et se résoudre en termes de force et de puissance,

⁶ Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980.

mais qu'il y a tout simplement la vie et la petite part de bonheur à laquelle chaque individu devrait avoir droit.

48. Mieux que nous, les femmes du monde entier devraient être en mesure de convaincre nos enfants — c'est-à-dire la jeunesse du monde entier — que l'avenir n'est pas irrémédiablement perverti, sans autre perspective que la violence et l'apocalypse. Et peut-être, à nous-mêmes, à nous tous, « puissants hommes d'Etat avertis de tout », peuvent-elles également — ces mêmes femmes du monde entier — rappeler, de temps en temps, qu'il n'y a pas que la guerre de vraie, mais aussi une certaine douceur de vivre.

49. Voici venu le temps du dialogue et de la concertation, l'heure des choix et, partant, des sacrifices. La troisième Décennie des Nations Unies pour le développement sera ce que nous voudrions qu'elle soit. Il s'agit pour notre civilisation, en marche vers ce grand rendez-vous avec l'histoire, d'aller en direction de la grandeur et non du renoncement. Dans cet ordre d'idées, il m'est agréable de rendre hommage à la Commission indépendante Willy Brandt pour le travail plein d'intérêt qu'elle livre à notre réflexion⁷. En mettant l'accent sur la nécessité d'un changement des mentalités comme condition de l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, ce rapport a particulièrement élevé le débat entre le Nord et le Sud.

50. L'humanité lutte pour sa survie, et il est impératif que soit redéfinie une nouvelle morale internationale. J'ai la certitude qu'en dépit de ses imperfections actuelles, l'Organisation des Nations Unies peut être l'instrument idéal pour ce faire.

51. Il faut que nous comprenions combien demeure éternellement précaire le salut du monde, puisqu'il faut tout au long de son histoire tant de sacrifices pour surmonter tant de dangers.

52. Il faut que nous reconnaissions que l'intérêt supérieur de notre organisation commande que tout s'efface devant le devoir de la servir.

53. Il faut que nous acceptions de nous unir fraternellement afin de sauvegarder la paix et la sécurité, non seulement pour notre époque mais également et surtout pour les générations futures.

54. Ce n'est qu'à ce prix, et à ce prix seulement, que nous aurons pleinement assumé notre responsabilité internationale qui est de conduire les millions et les millions d'êtres humains dont nous avons la charge vers plus de bien-être et de justice, vers plus d'espérance et de bonheur.

55. M. NGUYEN CO THACH (Viet Nam) : Je voudrais tout d'abord adresser au Président mes félicitations les plus chaleureuses pour son élection unanime aux hautes fonctions de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

56. Qu'il me soit permis de rendre un hommage bien mérité à l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, pour les contributions importantes qu'il a apportées pendant l'année écoulée aux travaux des Nations Unies en sa

qualité de président, d'abord de la trente-quatrième session ordinaire, puis de deux sessions extraordinaires d'urgence et d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale.

57. Je tiens particulièrement à exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à ses collaborateurs pour leurs grands efforts au service de la paix, de la stabilité et de la compréhension en Asie du Sud-Est.

58. Ma délégation souhaite la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

59. Trente-cinq années se sont écoulées depuis que l'Organisation des Nations Unies a vu le jour, 35 années au cours desquelles le monde, entré dans une nouvelle ère de développement, a été témoin des changements les plus profonds qu'ait connus l'histoire.

60. Des découvertes sans précédent dans le domaine de la science et de la technique ont ouvert à l'humanité les plus grandes possibilités pour atteindre de nouveaux sommets sur le chemin du développement économique, afin d'en finir avec la pauvreté et le sous-développement sur la terre et, en même temps, de permettre à l'homme d'entrer dans l'ère de la conquête de l'espace et de mettre la nature au service du bonheur humain.

61. Mais, d'un autre côté, les merveilleux acquis de la science et de la technique ont également servi à mettre au point les armes les plus sophistiquées qui pourraient détruire toutes les réalisations matérielles et culturelles accumulées sur cette terre depuis des millénaires par le génie de l'homme. Chaque année, des centaines de milliards de dollars sont gaspillés dans la course aux armements, pour la mise au point et la production des moyens de destruction massive. Le stock d'armes nucléaires existant dépasse de quatre à cinq fois ce qui est nécessaire pour rayer toute vie de notre planète. Dans la fièvre de cette course aux armements, l'humanité a dû passer par de longues périodes de guerre froide dans les années 50 et 60, et maintes fois elle s'est trouvée au bord du gouffre d'une guerre d'extermination.

62. Pourtant, ce qui est merveilleux dans un monde plein de moyens de destruction qui menacent la vie même de l'homme, c'est que l'homme a vaincu. Les 35 années écoulées constituent la période de paix la plus longue et la plus stable qu'ait connue l'humanité au cours de ce vingtième siècle. Pour la première fois dans l'histoire, les principes de la coexistence pacifique et du règlement des différends internationaux par des négociations pacifiques se sont imposés sur des bases solides dans la société humaine et ils sont devenus des principes universels régissant les relations internationales contemporaines.

63. Et si l'humanité a pu atteindre cet acquis merveilleux, c'est, en premier lieu, grâce à la lutte victorieuse des forces de paix et de démocratie et, tout d'abord, de l'Armée rouge soviétique qui, en éliminant le fascisme durant la seconde guerre mondiale, a affaibli sérieusement les forces les plus bellicistes; c'est également grâce à la prise de conscience de l'humanité quant au danger d'une nouvelle guerre d'extermination, à sa détermination de l'empêcher et à l'aspiration profonde au maintien de la paix de centaines de millions d'hommes et de

⁷ *North-South: A program for survival* (le rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt), Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

femmes. Si la paix a pu être défendue de façon aussi solide et durable, c'est grâce au renforcement des pays socialistes et à leur politique de paix. C'est également le résultat du développement du mouvement de libération et d'indépendance nationales au cours des trois dernières décennies, qui, par suite des guerres de libération, a provoqué l'effondrement du système colonial, source d'approvisionnement humain et matériel pour les fauteurs de guerre, et l'affaiblissement des forces les plus bellicistes. La lutte des peuples du monde pour la paix et la démocratie a aussi apporté son importante contribution à la mise en échec des desseins de guerre.

64. Cependant, à l'heure actuelle, les milieux impérialistes bellicistes accentuent leur collusion avec les forces réactionnaires internationales pour pousser les États dans une nouvelle course aux armements, pour provoquer de nouveau la guerre froide et saboter la paix et la détente internationales. Les expansionnistes et hégémonistes, nourrissant le dessein de provoquer la confrontation entre les peuples et de précipiter les pays du monde dans un grand chaos, crient à tue-tête que la troisième guerre mondiale est inévitable. C'est pourquoi l'humanité se doit de rester vigilante. Pourtant, la possibilité de faire reculer la guerre et de sauvegarder la paix est devenue plus grande aujourd'hui qu'avant la seconde guerre mondiale. Elle est meilleure que durant les années 50 et 60. Le temps où l'impérialisme, se prévalant de sa suprématie en ressources matérielles et en armements, se servait de la guerre comme moyen de domination des peuples, est révolu, surtout après la défaite de l'agression américaine contre le Viet Nam. Plus que jamais, nos peuples ont la possibilité réelle d'empêcher la guerre mondiale, de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, de mettre en œuvre la coexistence pacifique entre les pays ayant des régimes sociaux différents.

65. En fait, l'orientation du développement de l'histoire est irréversible. L'une des tâches de premier rang de nos peuples est de lutter contre la tentative de l'impérialisme et des forces réactionnaires internationales de renverser le cours de l'histoire.

66. En ce qui le concerne, le peuple vietnamien s'engage, de toutes ses forces, à contribuer à la lutte menée par l'humanité pour la paix et la sécurité internationales. Nous soutenons pleinement les initiatives avancées par les pays socialistes et les pays non alignés en vue de réduire les tensions dans le monde, de diminuer la course aux armements et de parvenir à un désarmement général et complet et à la coexistence pacifique, particulièrement l'initiative soumise à l'examen de cette session par M. Andrei Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS [6^e séance], concernant certaines mesures urgentes à prendre pour réduire le danger de guerre. Nous considérons que tout litige international doit être réglé pacifiquement par des négociations basées sur les principes d'égalité et d'intérêt mutuel. C'est de cette seule façon qu'on peut transformer la situation de paix déjà obtenue par les peuples du monde au cours des 35 années écoulées en une paix solide et durable.

67. Durant ces 35 années, alors que les peuples du monde ont eu le grand bonheur de vivre la période de paix la plus longue de ce siècle, seul le peuple vietnamien, qui avait combattu avec les forces alliées contre le

fascisme et le militarisme durant la seconde guerre mondiale, n'a connu aucune journée de paix.

68. Dans leur illusion insensée d'écraser la volonté d'indépendance et de liberté de notre peuple, les forces colonialistes et impérialistes se sont relayées pour imposer au peuple vietnamien et aux autres peuples de la péninsule indochinoise les guerres coloniales les plus longues et les plus sanglantes de l'histoire.

69. Et, depuis 1975, les dirigeants réactionnaires de notre voisin septentrional, en collusion avec l'impérialisme, ont mis en œuvre une politique d'hostilité totale contre la République socialiste du Viet Nam. Ils ont déclenché contre le Viet Nam une guerre d'agression. Ils se sont ingérés de façon grossière dans les affaires intérieures des peuples de la péninsule indochinoise. A l'heure actuelle, ils menacent de déclencher une nouvelle guerre contre notre peuple.

70. Tout le monde sait qu'il fut un temps où l'impérialisme accusait le Viet Nam d'être un instrument d'expansion de la Chine et de l'Union soviétique et inventait de toutes pièces l'incident du golfe du Tonkin pour justifier sa criminelle guerre d'agression contre le peuple vietnamien. De la même façon, afin de dissimuler leur politique d'expansion et d'agression, les autorités du seul pays d'Asie doté d'armes nucléaires prétendent aujourd'hui qu'elles combattent le Viet Nam parce que ce dernier est un instrument d'expansion de l'Union soviétique en Asie du Sud-Est.

71. En vérité, au cours des 35 années écoulées, l'Asie du Sud-Est fut l'une des régions les plus instables du monde. C'était la seule région où le fracas des armes n'a jamais cessé de se faire entendre. En effet, à la fin de la seconde guerre mondiale, nombreux sont les pays d'Asie du Sud-Est qui devinrent les victimes des guerres coloniales. Ensuite, ce fut la sanglante guerre d'agression menée par les impérialistes américains contre le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea. Ce fut également au cours des 35 années écoulées que les dirigeants du pays le plus peuplé du monde se sont servis de leurs ressortissants et des groupuscules rebelles locaux, de prétendus ultrarévolutionnaires, pour s'immiscer dans les affaires intérieures des pays d'Asie du Sud-Est, provoquant ainsi des guerres civiles et des rébellions prolongées qui portent atteinte à la vie pacifique des peuples de ces pays, dressant les pays de la région les uns contre les autres. Ils n'ont cessé, d'un autre côté, d'avancer des revendications territoriales à l'encontre de la quasi-totalité des pays voisins, que ce soit sur terre ou en mer. Pour la seule mer de Chine, qu'ils ont la prétention de transformer en un lac chinois, ils ont occupé par la force l'archipel vietnamien Hoang Sa en 1974; ils revendiquent la souveraineté sur notre archipel Truong Sa et tracent leurs lignes de frontières maritimes méridionales en englobant l'ensemble des plateaux continentaux et des zones économiques exclusives du Viet Nam, de la Malaisie, de l'Indonésie et des Philippines.

72. Après l'échec des Etats-Unis au Viet Nam, les hégémonistes du Nord ont déclenché une guerre sanglante contre le Viet Nam, à ses frontières septentrionales d'une part, et à son flanc du Sud-Ouest, par Pol Pot interposé, d'autre part. Ils ont voulu ainsi prendre le Viet Nam dans une agression en tenailles, tout en menaçant gravement l'indépendance et la sécurité du

Laos. Mais le soulèvement du peuple du Kampuchea, en coordination avec la contre-attaque d'autodéfense du peuple vietnamien, a renversé le régime de génocide de la clique de Pol Pot-Ieng Sary et, de ce fait, a asséné un coup sévère au dessein perfide des hégémonistes.

73. Ne pouvant se résigner à cet échec, les hégémonistes septentrionaux se sont employés à des activités fébriles d'intimidation de guerre, de subversion, menaçant gravement la sécurité, la souveraineté, l'intégrité territoriale du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea. En même temps, au moyen de perfides intrigues, ils font pression sur d'autres pays pour les pousser à imposer un blocus économique et à mener une campagne de calomnies à l'échelle internationale contre les trois pays de l'Indochine qu'ils espèrent pouvoir subjuguier.

74. Mettant à profit le fait que la République démocratique populaire lao est un pays à faible population et sans littoral, ils se livrent à des mesures de coercition et d'intimidation et à des activités subversives, incitent les forces réactionnaires d'un voisin occidental du Laos à provoquer des conflits frontaliers, s'en servant comme prétexte pour bloquer les voies de ravitaillement, pratiquer le blocus économique, dans le but d'asphyxier la République démocratique populaire lao et de semer la discorde entre ce pays et les autres pays d'Indochine.

75. Ils ont systématiquement rejeté toutes les propositions vietnamiennes visant à mettre fin à la confrontation et à rétablir la paix à la frontière entre le Viet Nam et la Chine et ouvrant la voie à la normalisation des relations entre les deux pays.

76. Ils viennent de rejeter à deux reprises les propositions du Viet Nam d'entamer la troisième tranche des négociations vietnamo-chinoises qu'ils s'étaient engagés à tenir au cours du second semestre de l'année 1980.

77. Ils ne cessent de proférer la menace d'infliger au Viet Nam une seconde leçon. C'est là un défi insolent lancé à toutes les nations indépendantes et souveraines. C'est là la démonstration évidente de l'hégémonisme de grandes nations qui s'arrogent le droit d'administrer des leçons aux autres pays, à l'instar des Etats-Unis d'Amérique, qui se sont assigné le rôle de gendarme international dans n'importe quelle région du monde qu'ils considèrent comme étant d'intérêt vital pour les Etats-Unis.

78. Il est parfaitement clair que, durant ces 35 années écoulées, les peuples des trois pays d'Indochine ont consenti d'énormes sacrifices dans la lutte pour leur indépendance contre l'agression sanglante des colonialistes, des impérialistes et des expansionnistes. Pourtant, les agresseurs se sont toujours cyniquement servis de l'enseigne de la « lutte contre l'agression », de la « défense du droit à l'autodétermination », des « droits de l'homme », pour s'opposer aux peuples des trois pays d'Indochine et camoufler leurs actes criminels. A l'heure actuelle, au moment où ils se vantent d'être les champions des droits de l'homme dans le monde, ils ont pris, sans scrupule et impudemment, la défense de la clique polpotiste de génocide — ceux qui ont commis les plus grossières violations des droits de l'homme de ce siècle — contre les peuples du Kampuchea et des autres pays d'Indochine, tout comme ils ont soutenu les racistes d'Afrique du Sud, les fascistes chiliens, les agresseurs israéliens.

79. Ainsi, l'examen rétrospectif de la situation en Asie du Sud-Est au cours des 35 années écoulées prouve à l'évidence que les menaces à la paix et à la sécurité dans la région découlent directement de la politique d'agression et d'intervention des forces impérialistes et de l'hégémonisme d'un pays qui se considère comme le centre du monde. Quant aux peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea, ils en sont les victimes comme les autres peuples d'Asie du Sud-Est. Par leur lutte opiniâtre et victorieuse contre le colonialisme, le néo-colonialisme et l'expansionnisme, les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea ont défendu avec succès leur propre indépendance, tout en contribuant à la cause de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde.

80. Les forces réactionnaires internationales ont essuyé échec sur échec dans leurs tentatives de restaurer le régime de génocide de Pol Pot au Kampuchea. Cependant, elles nourrissent toujours l'illusion de pouvoir renverser le cours des événements au Kampuchea. Elles accentuent leur collusion avec l'impérialisme pour chercher, par l'intermédiaire d'éléments réactionnaires d'un pays voisin occidental du Kampuchea, à ravitailler les débris armés polpotiens et d'autres éléments khmers réactionnaires pour les lancer contre le peuple kampuchéen et créer une situation extrêmement tendue et explosive aux frontières entre le Kampuchea et la Thaïlande. Dans le but de détourner l'opinion de leurs tentatives criminelles, elles viennent de déclencher une nouvelle campagne antivietnamienne.

81. Or, depuis longtemps, le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea ont toujours été l'objet de la politique d'agression et de domination de la part des pays impérialistes et des forces expansionnistes du Nord. Dans la mise en œuvre de leur plan d'agression, ceux-ci ont toujours considéré les trois pays d'Indochine comme un seul champ de bataille. En même temps, ils ont cherché à semer la division entre les trois pays, à attiser les haines entre les peuples et à les opposer les uns aux autres. Pourtant, pour défendre leur indépendance et leur liberté, les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea se sont toujours étroitement unis dans leur lutte contre l'ennemi commun. Cette solidarité de combat revêt une signification vitale pour les intérêts nationaux de chaque peuple.

82. C'était dans cet esprit que, à trois reprises, les forces armées vietnamiennes ont combattu coudé à coudé avec les peuples du Laos et du Kampuchea pour défendre l'indépendance de chaque pays, naguère dans la lutte contre le colonialisme et contre l'impérialisme, et maintenant dans le combat contre les hégémonistes du Nord. Tout le monde sait que, deux fois déjà, à la fin des résistances contre les colonialistes français et contre les impérialistes américains, l'armée vietnamienne s'est retirée au Viet Nam, en strict respect des droits nationaux du Laos et du Kampuchea.

83. A l'heure actuelle, la présence des forces armées vietnamiennes au Laos et au Kampuchea relève des traités de paix, d'amitié et de coopération qui ont été signés entre le Viet Nam et le Laos¹, d'une part, et entre

¹ Traité d'amitié et de coopération entre le Laos et le Viet Nam, signé à Vientiane le 18 juillet 1977.

le Viet Nam et le Kampuchea⁹, d'autre part. Elle est appelée à défendre en commun l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque pays ainsi que la vie et le travail pacifique de la population. Cette présence ne menace personne. Et au long de ces 35 années de combat commun avec les peuples du Laos et du Kampuchea, les forces armées vietnamiennes n'ont été à aucun moment hors du territoire des trois pays. Or il est particulièrement ironique que ceux qui font le plus de bruit à propos de la présence de l'armée vietnamienne au Kampuchea sont ceux-là mêmes qui ont mené la guerre d'agression au Viet Nam, au Laos et au Kampuchea et perpétré des crimes odieux contre ces trois peuples.

84. Au plus fort de la guerre d'agression, les Etats-Unis ont envoyé plus d'un demi-million de GI et déversé 15 millions de tonnes de bombes au Viet Nam, au Laos et au Kampuchea. Au cours de l'histoire, la Chine a dominé le Viet Nam pendant 1 000 ans, du premier au dixième siècle, et a agressé le Viet Nam 10 fois depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours. Au cours de l'histoire, le Laos et le Kampuchea furent toujours victimes d'agressions de la part de la Thaïlande; rien qu'au cours des 40 dernières années, la Thaïlande a, par deux fois, envoyé ses troupes agresser le Laos et le Kampuchea. Au cours de l'histoire, jamais le Viet Nam n'a agressé la Thaïlande; par contre, au cours des trois derniers siècles, la Thaïlande a, par trois fois, agressé le Viet Nam.

85. Ceux qui font le plus de tapage à propos de la présence vietnamienne au Kampuchea sont encore ceux-là mêmes qui ont soutenu avec le plus d'ardeur l'agression américaine contre le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea et qui, par contre, se sont gardés de dire le moindre mot sur l'agression d'Israël contre les peuples arabes.

86. Les Etats-Unis, qui ont inventé la fable de la prétendue « utilisation des armes chimiques en Afghanistan, au Kampuchea et au Laos », sont encore ceux-là mêmes qui ont déversé des centaines de milliers de tonnes de produits chimiques toxiques sur notre pays — en moyenne 6 livres par habitant au Sud-Viet Nam — causant des pertes et des destructions sans nombre à notre population et laissant de lourdes séquelles même parmi les vétérans américains de la guerre du Viet Nam.

87. Ainsi, l'histoire a démontré de façon irréfutable que le Viet Nam et les autres pays d'Indochine n'ont jamais agressé qui que ce soit, qu'ils ont, par contre, toujours été les victimes de l'agression de la part d'autres pays. La Thaïlande a elle-même déclaré publiquement que sa sécurité n'est pas menacée et c'est pourquoi elle a refusé la signature d'un traité de non-agression entre le Viet Nam et la Thaïlande ainsi que la création d'une zone démilitarisée entre le Kampuchea et la Thaïlande. En faisant du tapage sur la prétendue menace vietnamienne contre la Thaïlande et en provoquant des tensions à la frontière du Kampuchea et de la Thaïlande, les forces réactionnaires internationales et les impérialistes cherchent en fait à camoufler l'agression des expansionnistes septentrionaux sous l'apparence d'un conflit opposant les pays d'Indochine à ceux

de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Car, dresser un peuple contre un autre, inciter les peuples de différents pays à se faire la guerre, pousser les groupuscules extrémistes à semer le désordre dans le monde ne sont que des méthodes habituellement utilisées par les réactionnaires internationaux pour réaliser leur stratégie globale réactionnaire afin, selon leur expression, d'asseoir leur ordre intérieur sur le grand chaos mondial et de parvenir ainsi à leur hégémonie sur le monde.

88. Cette stratégie réactionnaire des expansionnistes va totalement à l'encontre des intérêts du peuple chinois, un peuple qui a tant souffert de la domination et de l'exploitation de la part de ses gouvernants et des agresseurs étrangers, un peuple doté d'une civilisation plurimillénaire et d'une glorieuse tradition de lutte, qui a toujours aspiré à la paix et à l'entente avec les autres peuples du monde. Quelles que soient les circonstances, le peuple vietnamien fera tout son possible pour préserver l'amitié de longue date entre le peuple vietnamien et le peuple chinois.

89. Pour restaurer la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est, le problème fondamental de l'heure est donc de mettre fin à la politique d'agression, d'intervention et de menace de guerre de la part de l'expansionnisme en collusion avec l'impérialisme contre l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays de cette région.

90. La clef du prétendu problème du Kampuchea doit être trouvée dans la cessation de la politique d'hostilité mise en œuvre par les réactionnaires internationaux contre le Kampuchea, le Laos et le Viet Nam. Quant à la présence de l'armée vietnamienne au Kampuchea, elle a pour objet de faire face à la menace de l'expansionnisme et elle s'est effectuée à la demande du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea. Quand cette menace n'existera plus et que le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea le demandera, les forces armées vietnamiennes se retireront du Kampuchea.

91. Le monde entier a réalisé que la clique de Pol Pot est une bande de criminels qui n'ont plus place au Kampuchea. Cependant, leurs partisans font grand bruit à propos de la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea et s'en servent comme prétexte pour conserver un siège à l'ONU, en vue de l'utiliser contre le peuple kampuchéen et de saboter la paix et la stabilité dans le Sud-Est asiatique.

92. A l'heure actuelle, personne au monde n'ignore que la clique de génocide polpotiste a massacré 3 millions de Kampuchéens et l'opinion se rend de plus en plus à l'évidence que le renversement de cette clique a créé les possibilités de résurrection du peuple kampuchéen. La vie a repris son cours sur la terre kampuchéenne, qui vient de sortir d'un long cauchemar. Aucun acte visant à légaliser la clique de génocide de Pol Pot et à entraver le retour du peuple kampuchéen à la vie ne saurait être justifié.

93. Quel que soit le prétexte invoqué, une vérité est irréfutable, à savoir que le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea est le seul représentant authentique et légal du peuple du Kampuchea, car il incarne la volonté du peuple du Kampuchea d'en finir avec le régime de génocide pour permettre le retour à la vie de la nation kampuchéenne. En conséquence, le siège du

⁹ Traité de paix, d'amitié et de coopération entre la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea, signé à Phnom Penh le 18 février 1979.

Kampuchea dans cette enceinte doit être restitué au Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea.

94. Il est vrai que, entre les pays de l'Association et les pays de l'Indochine, il existe des divergences de vues sur le problème du Kampuchea. Personne ne peut imposer le point de vue des pays de l'Association aux pays de l'Indochine; ceux-ci, pour leur part, n'ont aucune intention d'imposer le leur aux pays de l'Association. Il est fort à regretter que les propositions avancées par les pays de l'Association à cette assemblée générale montrent qu'ils n'ont toujours pas renoncé aux desseins d'intervenir dans les affaires intérieures et de violer impudemment la souveraineté du Kampuchea et des autres pays de l'Indochine. Ces propositions n'offrent pas de solution au problème clef de cette région, lequel est la liquidation de la menace chinoise contre l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale des trois pays d'Indochine et contre la paix et la sécurité du Sud-Est de l'Asie.

95. Il est de l'intérêt commun des pays de l'Association et des pays de l'Indochine de mettre provisoirement de côté leurs divergences et de conjuguer leurs efforts afin de faire du Sud-Est asiatique une zone de paix, de stabilité et de coopération. Nous sommes d'avis que si les pays de l'Association persistent à imposer leur point de vue sur le prétendu problème du Kampuchea aux pays de l'Indochine, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, cela n'aidera aucunement à une solution de la situation qui est en train de se détériorer dans le Sud-Est asiatique. Les pays de l'Indochine respectent la sécurité des pays de l'Association et souhaitent que ces derniers agissent de même à leur égard. Les pays du Sud-Est asiatique, en premier lieu ceux de l'Indochine et ceux de l'Association, se doivent d'édifier, main dans la main, des relations basées sur la compréhension mutuelle, le respect des intérêts réciproques et la coexistence pacifique, dans le but de faire du Sud-Est asiatique une zone de paix et de stabilité, en tant que contribution à la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde.

96. Partant de ces réalités nous en appelons, encore une fois, aux pays de l'Association pour qu'ils répondent de façon positive aux propositions avancées dans la déclaration de la Conférence des ministres des affaires étrangères du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea, à Vientiane, le 18 juillet dernier [A/35/347-S/1407], *annexe I*], et, en premier lieu, à la proposition de la République populaire du Kampuchea concernant la création d'une zone démilitarisée entre le Kampuchea et la Thaïlande. Nous sommes prêts à engager immédiatement avec les pays de l'Association des discussions sur la création d'une zone de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est sur la base de la déclaration de Kuala Lumpur¹⁰, du principe du Kuantan et de la déclaration de Vientiane. Nous sommes également disposés à engager des pourparlers avec les pays concernés en vue de régler les différends en mer de Chine et d'en faire une zone de paix et de coopération entre les pays riverains, sur la base du respect des droits de tous les pays riverains sur les eaux territoriales, le plateau continental et la zone économique exclusive, et du respect de la navigation maritime et aérienne internationale.

97. Nous voudrions porter à la connaissance de cette assemblée que, grâce aux bons offices du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, une rencontre aura lieu dans les jours qui viennent entre les Ministres des affaires étrangères du Viet Nam et de la Thaïlande, au Siège de cette organisation. Nous exprimons l'espoir que cette rencontre ouvrira des perspectives favorables au rétablissement de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est.

98. En même temps, nous avons saisi le Secrétaire général des points suivants, qui ont été convenus entre la République socialiste du Viet Nam et le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea : la présence des forces armées vietnamiennes au Kampuchea est due à la menace chinoise contre le Kampuchea et le Viet Nam, et répond à la demande du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea. Lorsque cette menace aura cessé et que le Conseil populaire révolutionnaire le demandera, les forces armées vietnamiennes se retireront du Kampuchea. La tension à la frontière Kampuchea-Thaïlande constitue une menace pour la paix dans cette région. La création d'une zone démilitarisée des deux côtés de la frontière Kampuchea-Thaïlande est le meilleur moyen d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans les zones frontalières du Kampuchea et de la Thaïlande. Avec les bons offices du Secrétaire général, le Kampuchea et la Thaïlande négocieront en vue de résoudre la situation explosive à la frontière Kampuchea-Thaïlande, sur la base du respect des intérêts de chaque partie. Se basant sur la situation de paix, de sécurité et de stabilité à la frontière Kampuchea-Thaïlande, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea se concerteront et décideront du retrait, par le Viet Nam, d'une partie de ses forces armées du Kampuchea.

99. Avec le développement et le renforcement prodigieux des forces de paix au cours des 35 dernières années, le réveil des peuples opprimés et dépendants constitue un phénomène historique qui a bouleversé radicalement l'ordre international que l'impérialisme veut imposer à l'humanité. Déterminés à ne plus vivre dans le sous-développement et la pauvreté, sous la domination et l'exploitation de l'impérialisme, les peuples se sont levés pour prendre en main leur destinée. Le système colonial, dont le joug pesait sur les peuples depuis plus de trois siècles, s'est effondré dans l'espace de trois décennies. L'apparition de toute une série de nouveaux Etats et leur participation, chaque jour plus active, à la vie politique internationale ont créé des conditions pour la naissance d'un nouveau type de relations internationales entre des Etats indépendants, égaux et souverains.

100. Ayant eu, au cours des millénaires de son histoire, à lutter sans cesse contre des ennemis plus puissants pour défendre son indépendance nationale, le peuple vietnamien se range, d'une manière conséquente et avec détermination, aux côtés des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans la lutte pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie, le bien-être et le progrès social.

101. A l'heure actuelle, du fait de la politique de l'impérialisme américain de jouer la carte chinoise, la

¹⁰ Voir document A/C.1/1019.

situation en Asie devient extrêmement tendue, la paix et la sécurité y sont sérieusement menacées.

102. Nous apprécions hautement les initiatives de l'Union soviétique, les propositions constructives de l'Inde émanant de sa politique extérieure de paix et de non-alignement, ainsi que les efforts des autres pays visant à consolider la paix et la sécurité en Asie. Nous soutenons les aspirations légitimes des pays riverains de l'océan Indien visant à transformer cet océan en zone de paix, à exiger que les Etats-Unis d'Amérique mettent fin au déploiement des activités militaires, à l'élargissement des bases militaires existantes, en premier lieu celle de Diego Garcia, et à l'établissement de nouvelles bases dans cette région. A ce propos, nous tenons à appuyer l'initiative de la République démocratique de Madagascar tendant à convoquer une conférence au sommet des pays concernés par la question de la paix en océan Indien. Le Viet Nam est prêt à participer à une telle conférence. De même, nous nous félicitons de la convocation d'une conférence sur l'océan Indien, à Colombo, en 1981. Nous exigeons que les Etats-Unis renoncent à leurs tentatives d'annexer les îles de la Micronésie, retirent leurs troupes de la Corée du Sud et mettent fin à leur collusion avec les expansionnistes pour prolonger la division de la Corée, qu'ils mettent un terme à leur politique d'agression, d'intervention et de subversion contre les peuples d'Afghanistan, d'Iran et les pays du sous-continent indien.

103. Le peuple vietnamien est décidé à renforcer sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement afghans dans leur lutte pour la sauvegarde des acquis de la révolution, de leur indépendance et de leur souveraineté nationales. Nous apprécions hautement l'aide multiforme accordée par l'Union soviétique au peuple et au Gouvernement afghans pour faire face aux tentatives d'agression et aux actes d'intervention et de subversion de la part des forces de l'impérialisme et de la réaction internationale.

104. L'impérialisme américain et les milieux réactionnaires internationaux, agissant en collusion étroite, sont les plus grands complices de la politique d'agression des sionistes israéliens contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des peuples des pays arabes, ce qui rend la situation au Moyen-Orient toujours plus tendue et explosive. Le peuple vietnamien apporte son soutien total à la lutte du peuple palestinien, dont le seul représentant authentique est l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], pour recouvrer ses droits nationaux fondamentaux, y compris son droit de créer un Etat indépendant et souverain, pour faire échouer les tentatives des impérialistes américains d'imposer un traité de paix séparé entre l'Egypte et Israël. Nous appuyons la lutte des peuples des pays arabes visant à récupérer tous les territoires illégalement occupés par les agresseurs israéliens, et exigeons qu'Israël renonce à sa tentative d'occuper définitivement Jérusalem, terre sainte et inviolable des peuples arabes.

105. Pendant les 35 années écoulées, le continent africain a vécu les changements les plus profonds de son histoire. La carte de ce continent a radicalement changé. Les peuples africains se sont débarrassés du joug de l'esclavage et, ensemble avec leurs frères et sœurs d'Asie et d'Amérique latine, sont en train de bâtir une vie nou-

velle. Le peuple vietnamien salue chaleureusement la toute dernière victoire des peuples africains, l'accession à l'indépendance de la République du Zimbabwe et l'admission de ce pays à l'Organisation des Nations Unies. En même temps, nous appuyons fermement la lutte que mènent les peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud, respectivement sous la direction de la SWAPO et de l'African National Congress, contre la domination barbare du colonialisme et de la politique d'*apartheid* des racistes sud-africains, pour leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance véritables. Les victoires du peuple zimbabwéen et des autres peuples de l'Afrique australe ne sauraient être dissociées du soutien des pays de première ligne, de l'OUA et des peuples du monde. Nous appuyons fermement les peuples frères d'Angola et du Mozambique dans leur lutte pour la sauvegarde de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale contre les manœuvres et les actes d'agression des colonialistes sud-africains. La lutte du peuple et du Gouvernement de la République arabe sahraoui démocratique, sous la direction du Front Polisario¹¹, pour la réalisation de ses droits nationaux fondamentaux a toujours bénéficié de la sympathie et du soutien chaleureux du peuple vietnamien.

106. Comme dans les autres régions du monde, la politique d'agression, d'intervention et de menace d'usage de la force de la part de l'impérialisme, en collusion avec les réactionnaires internationaux, constitue la menace la plus dangereuse pour l'indépendance nationale, la paix et la stabilité en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes.

107. Le peuple vietnamien se tient toujours fermement aux côtés du peuple cubain frère dans sa lutte contre la politique hostile, le blocus économique et la menace militaire de l'impérialisme américain et des réactionnaires internationaux. Nous exigeons que les Etats-Unis d'Amérique restituent à Cuba la base navale de Guantánamo qu'ils occupent illégalement.

108. Nous nous réjouissons des importantes réalisations enregistrées par les peuples et les Gouvernements du Nicaragua et de la Grenade dans la consolidation de l'indépendance nationale et l'édification du pays. De même, nous appuyons fermement la lutte du peuple du Panama pour l'exercice de sa souveraineté entière sur la zone du canal, celle du peuple de la Jamaïque contre les tentatives de subversion et d'intervention de l'impérialisme, celle du peuple chilien contre la junte fasciste de Pinochet, ainsi que celle des peuples de Porto Rico et de Belize contre la domination impérialiste et pour leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

109. Le peuple vietnamien voudrait particulièrement exprimer sa solidarité avec la lutte du peuple et du Front démocratique révolutionnaire d'El Salvador contre le régime fasciste de la clique militaire au pouvoir et contre la menace d'intervention de l'impérialisme, pour leur droit de vivre dans l'indépendance et la liberté et de décider de leur propre destin.

110. L'indépendance des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ne serait pas consolidée si, après avoir renversé le joug du colonialisme, ces peuples

¹¹ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

n'avaient recouvré leur droit d'être maîtres de leurs ressources naturelles. Il est à regretter qu'à cause de la politique intransigeante des pays impérialistes les négociations sur les questions économiques mondiales n'ont abouti jusqu'à présent à aucun résultat tangible. Le peuple vietnamien est déterminé à apporter sa contribution à la lutte des peuples des pays en développement visant à éliminer toutes les formes d'exploitation colonialiste et néo-colonialiste pour acquérir la souveraineté sur leurs ressources naturelles, pour éliminer toutes les formes de discrimination et toutes les inégalités afin de promouvoir un nouveau type de relations économiques internationales juste et équitable.

111. En cette année du trente-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], nous sommes heureux de constater que, malgré toutes les manœuvres de l'impérialisme et des forces réactionnaires internationales en vue de renverser le cours de l'histoire, les forces de paix, d'indépendance nationale, de démocratie, de progrès social et du socialisme ne cessent de se développer. Le mouvement des pays non alignés, qui groupe la majorité des pays en développement en son sein et qui est en plein essor, s'est avéré être un facteur indispensable de la lutte commune des peuples du monde pour la paix, la sécurité et la coopération internationale; sa voix et son rôle dans l'arène internationale ne cessent de grandir. Bien des difficultés et obstacles nous attendent encore. Toutefois, nous commençons avec confiance les années 80. Le peuple vietnamien ne ménagera aucun effort pour apporter sa contribution à la cause commune des peuples du monde.

112. M. DOST (Afghanistan) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais, au nom de la délégation de la République démocratique d'Afghanistan, féliciter M. von Wechmar à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que, sous sa présidence, la présente session apportera une contribution notable au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous lui donnons l'assurance que la délégation afghane lui accordera son entier concours et l'aidera sous tous les rapports à s'acquitter de ses fonctions.

113. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, l'éminent homme d'Etat et diplomate tanzanien, M. Salim Ahmed Salim, pour le doigté avec lequel il a mené les délibérations des dernières sessions de l'Assemblée générale.

114. Nous voudrions aussi rendre hommage aux efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour rendre les Nations Unies plus efficaces dans le maintien de la paix et de la sécurité.

115. Qu'il me soit permis, dès le début de mon intervention, de féliciter chaleureusement les délégations de la République du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines pour leur admission en tant que nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies. Leur accession à l'indépendance est un pas de plus sur la voie de l'élimination complète et définitive de l'odieux système du colonialisme.

116. La présente session entame ses délibérations à un moment où la situation internationale n'est pas aussi bonne qu'on pourrait le souhaiter. Certains cherchent désespérément à inverser l'évolution des événements mondiaux, à étouffer les tendances saines de la vie internationale qui étaient connues sous le nom de détente ou de relâchement de la tension internationale, et à ramener le monde à l'époque de la guerre froide, de sinistre mémoire.

117. La situation internationale actuelle est caractérisée par une lutte aiguë entre les forces défendant la paix, le respect rigoureux des droits des peuples et la détente internationale, et les forces qui préconisent et pratiquent la violence, l'oppression, le militarisme et l'agression.

118. L'évolution dangereuse de la politique mondiale est assez nette, et, à moins qu'elle ne soit arrêtée, le monde risque d'être mené au bord de la guerre. La source principale de danger pour la paix mondiale vient de la politique inconsciente et irresponsable de l'impérialisme américain et des hégémonistes de Beijing. Cherchant à établir leur suprématie militaire sur les pays socialistes, les Etats-Unis accélèrent la course aux armements, exercent des pressions sur leurs alliés pour qu'ils fassent de même et essaient d'éviter le règlement pacifique des problèmes et différends en suspens par des négociations.

119. Nous sommes particulièrement inquiets de certaines tendances qui se sont manifestées récemment dans la politique des Etats-Unis — je songe à la notion de prétendue guerre nucléaire limitée, exposée par le Pentagone dans la « Directive 59 » du Président des Etats-Unis. Cette idée tend en fait à estomper la distinction entre le conflit classique et le conflit nucléaire et risque de susciter des illusions fatales.

120. L'Afghanistan est un pays asiatique et, en tant que tel, il suit avec inquiétude l'évolution des événements sur le grand continent de l'Asie. D'une part, une des caractéristiques de la vie politique en Asie est que les peuples du continent sont de plus en plus résolus à obtenir la paix et la coopération pacifique, le progrès social et le renforcement de la souveraineté nationale. D'autre part, l'on constate les activités dangereuses des forces hostiles à la liberté des peuples d'Asie. Les impérialistes et les hégémonistes chinois aggravent et compliquent sérieusement la situation en Asie.

121. La paix et la sécurité en Asie sont menacées par l'agression persistante d'Israël contre les nations arabes, sous couvert de marchandages séparés soutenus par l'impérialisme des Etats-Unis, par le fait que les Arabes palestiniens continuent d'être privés de leurs droits nationaux, notamment de leur droit de rentrer chez eux et d'établir un Etat national souverain et indépendant.

122. La paix et la sécurité en Asie sont menacées par une concentration sans précédent de forces militaires et navales des Etats-Unis dans la mer d'Arabie, dans le Golfe et la mer Rouge. Ces derniers mois, les Etats-Unis ont concentré dans ces régions plus de 30 navires de guerre, y compris plusieurs porte-avions, plusieurs milliers de Marines et des centaines d'avions militaires. L'impérialisme des Etats-Unis a déjà essayé d'utiliser cette force pour se livrer à une agression pure et simple contre la République islamique d'Iran.

123. La paix et la sécurité en Asie sont menacées par les tentatives des hégémonistes de Beijing et des impérialistes des Etats-Unis en vue de déstabiliser la situation en Indochine — provocations militaires à cette fin le long de la frontière sino-vietnamienne et provocations de la part des vestiges des bandes de Pol Pot contre la République populaire du Kampuchea.

124. Voilà les vraies sources de la tension et de l'instabilité en Asie. La République démocratique d'Afghanistan, comme tous les autres pays asiatiques épris de paix, se prononce en faveur de la normalisation et de l'établissement de relations de bon voisinage sur tout le continent asiatique, en faveur de l'élimination par des voies pacifiques des foyers de tension et de conflits militaires.

125. La position de la République démocratique d'Afghanistan sur un règlement pacifique au Moyen-Orient est bien connue. Elle a été récemment exposée en détail à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée à la question de Palestine¹².

126. L'Afghanistan condamne résolument les marchandages séparés conclus en coulisse entre le Président de l'Egypte et la clique sioniste israélienne. La politique de capitulation suivie par le régime de Sadate et son traité séparé avec les sionistes ont fait obstacle à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ils ont beaucoup nui à la cause de l'indépendance nationale des peuples arabes et africains et, avant tout, à la juste lutte du peuple arabe de Palestine pour sa liberté et le rétablissement de ses droits nationaux inaliénables.

127. Une paix juste et durable au Moyen-Orient ne pourra être établie que sur les bases suivantes : retrait complet et inconditionnel de toutes les forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, et élimination de toutes les conséquences de l'agression israélienne; exercice des droits nationaux légitimes inaliénables du peuple arabe de Palestine et, au premier chef, de son droit à l'autodétermination, y compris la création de son propre Etat indépendant et souverain, et reconnaissance de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine, avec la participation de cette organisation à toutes les étapes du règlement concernant le Moyen-Orient. La communauté mondiale doit exiger l'application rigoureuse de la résolution ES-7/2 de l'Assemblée générale, adoptée à la septième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la Palestine, qui réaffirmait les droits nationaux inaliénables des Arabes de Palestine et exigeait le retrait complet et inconditionnel des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés, et cela avant le 15 novembre 1980.

128. Il faut que cesse l'agression israélienne au sud du Liban, dont les victimes sont la population civile et les réfugiés palestiniens. Le Sud-Liban, qui souffre depuis si longtemps, devrait être protégé des agresseurs israéliens. L'ingérence persistante des sionistes dans les affaires intérieures du Liban, leurs tentatives pour diviser le pays et en annexer la partie méridionale, doivent être fermement condamnées et effectivement empêchées.

129. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan rejettent avec indignation

la décision de la Knesset de Tel-Aviv déclarant Jérusalem capitale éternelle et indivisible d'Israël. C'est une violation flagrante de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, y compris la résolution adoptée par la récente session extraordinaire d'urgence sur la question de Palestine. L'annexion flagrante et très nette par Israël d'une ville si sacrée pour tous les musulmans et les adeptes d'autres confessions ne peut laisser indifférents tous les musulmans et les peuples épris de paix du monde entier; ils ne peuvent garder le silence.

130. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan estime que le Conseil de sécurité doit prendre sans retard les mesures les plus efficaces dont il dispose, y compris les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour empêcher Israël de faire passer sa capitale à Jérusalem. Le rétablissement de la souveraineté arabe sur la ville sainte de Jérusalem est une condition indispensable à une paix durable au Moyen-Orient. Tous ceux qui cherchent à entraver cette décision du Conseil de sécurité en abusant de leur droit de veto ne peuvent que blesser profondément les sentiments de centaines de millions de musulmans et seront donc tenus responsables des conséquences de cet acte.

131. La République démocratique d'Afghanistan condamne la concentration militaire et navale sans précédent des Etats-Unis dans l'océan Indien, dans la mer d'Arabie, dans le Golfe et dans la mer Rouge, qui se poursuit depuis plus d'un an maintenant. Nous exprimons l'inquiétude que nous inspirent les activités fébriles du Pentagone qui visent à étendre les bases des Etats-Unis qui existent déjà dans ces régions, notamment la base de Diego Garcia, et à en établir de nouvelles. Les accords conclus récemment à cet effet entre les Etats-Unis et Oman, la Somalie, l'Egypte et le Kenya inquiètent les autres pays de la région et tous les peuples épris de paix de l'Asie. Ces démarches font peser une menace directe d'ingérence armée sur les affaires intérieures des pays pétroliers du Moyen-Orient, de la région du Golfe et de celle de l'océan Indien.

132. La concentration des forces militaires et navales américaines dans l'océan Indien, la mer d'Arabie, le Golfe et la mer Rouge va à l'encontre des nombreuses décisions de l'Organisation des Nations Unies, de l'OUA et du mouvement des pays non alignés qui tendent à faire de l'océan Indien une zone de paix. Il est donc important de faciliter l'adoption de mesures concrètes en vue de réaliser cet objectif. Pour sa part, l'Afghanistan est prêt à apporter sa coopération active aux autres pays de la région et il participera à la Conférence sur l'océan Indien qui doit avoir lieu à Colombo, en 1981, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

133. La République démocratique d'Afghanistan suit avec préoccupation les événements en Asie du Sud-Est. Le peuple afghan condamne résolument les provocations armées des hégémonistes chinois contre la République socialiste du Viet Nam, la République démocratique populaire lao et la République populaire du Kampuchea. Nous appuyons sans réserve les propositions constructives relatives au règlement de la situation en Asie du Sud-Est avancées par les Ministres des affaires étrangères du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea. Les

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 4^e séance.*

trois Etats se sont dits prêts à signer avec la Thaïlande des traités bilatéraux ou multilatéraux de non-agression, de non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun d'entre eux et ont déclaré qu'ils refusaient à quiconque le droit de se servir de leur territoire comme base contre les autres parties contractantes. Nous nous félicitons des autres initiatives prises par les trois Etats d'Indochine en question tendant à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix et de stabilité.

134. La République démocratique d'Afghanistan condamne la présence illégale persistante à l'Organisation des Nations Unies des hommes de main de Pol Pot. Nous exigeons le rétablissement des droits légitimes de la République populaire du Kampuchea à l'ONU. Seul le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, jouissant du soutien de tout le peuple kampuchéen et exerçant toute son autorité sur le pays, a le droit de représenter le Kampuchea sur la scène internationale, à l'ONU et dans d'autres organes internationaux.

135. Les milieux impérialistes et hégémonistes essaient de masquer leurs desseins agressifs en Asie en soulevant un tollé contre les événements en Afghanistan et alentours. Mais tout observateur impartial peut voir clairement que l'Afghanistan et le peuple afghan ne constituent de menace pour personne.

136. Ayant lancé sa révolution démocratique nationale anti-impérialiste et antiféodale en avril 1978, le peuple de la République démocratique d'Afghanistan se voue actuellement à l'œuvre créatrice d'éliminer les vestiges d'un système féodal périmé et d'édifier une nouvelle société sans exploitation de l'homme par l'homme. Cette voie a été choisie librement par le peuple afghan et il défendra sa liberté, son indépendance, sa dignité nationale et son honneur en versant jusqu'à la dernière goutte de sang s'il le faut.

137. En tant que pays non aligné, l'Afghanistan poursuit résolument une politique de paix, d'amitié et de coopération avec tous les pays qui sont prêts à faire de même. L'article 12 des Principes fondamentaux de la République démocratique d'Afghanistan — Constitution provisoire du pays — stipule :

« La République démocratique d'Afghanistan, pays épris de paix, fera de sérieux efforts pour protéger et renforcer les relations amicales avec les autres pays, et en particulier avec les nations voisines et tous les pays et Etats musulmans, sur la base du respect mutuel de l'indépendance nationale, de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun. »

138. Babrak Karmal, secrétaire général du Comité central du Parti démocratique populaire d'Afghanistan, président du Conseil révolutionnaire et premier ministre de la République démocratique d'Afghanistan, a dit récemment :

« L'Afghanistan est fermement partisan de la paix et de l'amitié entre nations indépendantes... et il aspire au règlement pacifique des problèmes et des malentendus entre nations et Etats de la région et du monde. »

139. Nous avons le regret de dire que les aspirations pacifiques du peuple afghan n'ont pas trouvé d'écho dans certains milieux. Depuis le tout début de la révolu-

tion d'avril, l'impérialisme, l'hégémonisme chinois et certains régimes réactionnaires de la région mènent des activités hostiles contre l'Afghanistan. Ils aident par tous les moyens les bandes de contre-révolutionnaires qui se sont réfugiés dans les pays voisins; ils leur fournissent des armes modernes et du matériel militaire; ils leur envoient des instructeurs pour former des bandits armés qui pénètrent chaque jour sur le territoire de l'Afghanistan, y tuent des personnes innocentes, y compris des femmes, des enfants et des vieillards, incendient des écoles et des hôpitaux, et assassinent des enseignants et des médecins.

140. Malheureusement, toutes ces activités hostiles venant des territoires des pays voisins sont menées avec la connivence et même le soutien et l'encouragement tacites des autorités de ces pays.

141. Le peuple afghan et l'armée afghane, sous la direction du Parti démocratique populaire d'Afghanistan, n'auraient pas de mal à réprimer la résistance de la contre-révolution si celle-ci ne jouissait du soutien large et actif de l'impérialisme, et en particulier de l'impérialisme des Etats-Unis, des hégémonistes chinois et de certains régimes islamiques réactionnaires. A cause de ce soutien, l'envergure et l'intensité de l'agression étrangère et d'autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan ne font que croître.

142. L'agression armée de l'extérieur et les autres formes d'ingérence étrangère ont atteint de telles proportions que le Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan a dû demander à l'Union soviétique d'envoyer un contingent limité de soldats pour aider l'armée afghane à repousser l'agression de l'extérieur. Ce contingent a été envoyé en Afghanistan à la demande du Conseil révolutionnaire et sur la base du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique d'Afghanistan, du 5 décembre 1978, en existence et valide, et conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, pour aider les forces armées afghanes à défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique d'Afghanistan.

143. Malgré les hostilités en provenance du territoire du Pakistan et de l'Iran, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a déclaré à maintes reprises qu'il était sincèrement désireux d'avoir des relations normales et amicales avec ses voisins. Les peuples d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan ont des liens historiques, culturels et économiques traditionnels et séculaires; ils ont aussi des racines et un patrimoine communs. Rien ne les divise. Ils pourraient vivre tranquillement dans la paix et l'amitié. Ce sont les impérialistes qui essaient de les diviser pour régner dans notre partie du monde.

144. Le 14 mai de cette année, nous avons annoncé un programme détaillé de règlement politique de la situation créée autour de l'Afghanistan et de normalisation des relations avec l'Iran et le Pakistan par des voies pacifiques, par des négociations bilatérales directes. L'objectif de ce règlement politique doit être la cessation complète et garantie et la non-reprise de tous actes d'agression armée contre l'Afghanistan ainsi que de toutes formes d'ingérence de l'extérieur dirigées contre

le Gouvernement et le peuple de l'Afghanistan. Les négociations sur le règlement politique et sur la normalisation des relations avec le Pakistan et l'Iran ne peuvent avoir lieu que sur la base du respect rigoureux de la souveraineté et des droits souverains de la République démocratique d'Afghanistan.

145. La question du retrait du contingent militaire limité soviétique de l'Afghanistan doit être réglée dans le cadre d'un règlement politique. La cessation et la garantie de la non-reprise des incursions militaires et de toutes formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan élimineraient les raisons qui ont poussé l'Afghanistan à demander à l'Union soviétique l'envoi de ce contingent dans son territoire.

146. Les propositions pacifiques constructives de la République démocratique d'Afghanistan dans ce sens ont été largement saluées par les forces pacifiques progressistes du monde entier. Elles ont été jugées positives par les hommes d'Etat réalistes et réfléchis de certains pays occidentaux. Il appartient maintenant aux Gouvernements de Téhéran et d'Islamabad de répondre à ces propositions.

147. Des mesures pratiques dans le sens d'un règlement politique dans la région de l'Afghanistan et l'amélioration de la situation dans cette région ont été facilitées par le retrait de l'Afghanistan, par accord avec le Gouvernement afghan, des troupes soviétiques dont la présence n'était plus nécessaire, vu la stabilisation progressive de la situation dans le pays. Cette stabilisation est le fruit des défaites cuisantes subies par les bandes de contre-révolutionnaires envoyées de l'extérieur.

148. Nous sommes prêts à nous asseoir à la table des négociations dès que le Pakistan et l'Iran le seront aussi. Mais il va de soi que les négociations ne peuvent être menées en même temps que des activités hostiles contre l'Afghanistan en provenance de ces territoires.

149. Nous sommes conscients de tous les obstacles qui sont dressés sur la voie de ce règlement par les Etats-Unis et par les hégémonistes chinois qui se servent à ces fins des milieux dirigeants du Pakistan et de certains milieux réactionnaires de l'Iran.

150. Mais nous comptons bien que la tendance à un règlement politique finira par l'emporter et qu'elle aura un effet positif sur la situation dans la région, améliorant ainsi l'atmosphère politique de l'ensemble du monde.

151. L'Afghanistan, qui est un voisin de l'Iran et entretient des relations amicales avec l'Iraq, suit avec grande inquiétude le conflit armé entre ces deux pays. Nous souhaitons sincèrement que les Gouvernements de l'Iraq et de l'Iran renoncent à prendre toute mesure capable d'aggraver encore la situation et qu'ils trouvent des moyens pacifiques de régler leur différend.

152. Telle est donc la position de principe du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan sur l'élimination des foyers de tension en Asie d'une manière générale, et dans la région de l'Afghanistan en particulier. Nous sommes reconnaissants envers tous les pays amis, notamment l'Inde et Cuba, qui ont fait des efforts sincères pour exercer leurs bons offices afin de faciliter un règlement politique pacifique de la situation dans la région.

153. Il est évident qu'une paix durable et qu'une détente irréversible ne sont concevables que si des mesures efficaces sont prises pour limiter la course aux armements et amorcer un désarmement véritable. Il est triste de penser que plus de 400 milliards de dollars sont consacrés annuellement en armements, tandis que des centaines de millions de personnes ont faim et que le fossé entre les pays développés et les pays en développement s'élargit à un rythme inquiétant.

154. Il faut cependant faire observer que, grâce aux efforts inlassables des pays socialistes et d'autres pays pacifiques, et malgré la résistance opiniâtre des milieux impérialistes et hégémonistes, il a été possible de faire quelques progrès tangibles dans le sens de l'arrêt de la course aux armements.

155. Mais bien des problèmes importants, dont dépendent l'avenir de paix de l'humanité et ses progrès, ne sont toujours pas résolus, particulièrement pour ce qui est de l'arrêt de la course aux armements, qui se poursuit, s'intensifie et menace de plus en plus le processus de détente, la paix et la sécurité des peuples.

156. Par conséquent, l'Afghanistan soutient sans réserve les initiatives et les propositions avancées par les Etats parties au Traité de Varsovie au mois de mai dernier [voir A/35/237-S/13948, annexe I] particulièrement la proposition tendant à tenir dans un proche avenir, à un niveau élevé, une réunion de chefs d'Etat de toutes les régions du monde. L'Afghanistan estime que cette réunion devrait être axée sur les questions principales de la vie internationale; elle devrait tracer la voie à suivre pour éliminer les poches de tension internationale et pour empêcher la guerre.

157. Il serait important d'assurer l'entrée en vigueur du traité SALT II¹⁾, dont la ratification est toujours retardée par les Etats-Unis. Très importantes également sont les négociations sur la limitation des systèmes de missiles à moyenne portée en Europe, et cela en relation étroite avec les systèmes nucléaires des Etats-Unis qui bénéficient de têtes de pont.

158. Il y a des questions vitales de l'ordre du jour de la présente session qui sont liées directement au désarmement et à la limitation de la course aux armes nucléaires. Ma délégation voudrait faire quelques brèves observations à ce sujet.

159. Il va de soi qu'un but majeur des Nations Unies doit être de faciliter la cessation de la course aux armements et la transition progressive vers la réduction des armements. Il est d'une importance primordiale de mettre un terme à la course aux armes nucléaires, qui constitue une menace à l'existence même de l'humanité.

160. Il y a une bonne base de négociations pour l'arrêt de la course aux armes nucléaires et pour le désarmement : je veux parler de la série de propositions réalistes avancées par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes qui traitent de manière pratique de tous les aspects du problème. Parmi ces propositions, je citerai celle qui tend à négocier, avec la participation de toutes les puissances nucléaires et de certains Etats non nucléaires, sur la cessation de la production d'armes nucléaires de tou-

¹⁾ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

tes catégories et sur la réduction progressive de leurs stocks, jusqu'à leur élimination complète. Il est logique qu'en même temps des garanties juridiques internationales soient données pour la sécurité des Etats. Un pas important en ce sens serait un traité sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

161. Année après année, l'Assemblée générale adopte une résolution sur la nécessité pressante de faire cesser les essais d'armes nucléaires et demande aux Etats dotés d'armes nucléaires d'accélérer la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Nous sommes très sensibles à l'attitude souple et constructive de l'Union soviétique sur cette question et nous demandons aux autres participants aux négociations d'être aussi souples pour parvenir à un accord sur cette question vitale le plus tôt possible.

162. Dans le contexte de la limitation de la course aux armes nucléaires, il est urgent de renforcer encore le régime de non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXIII), annexe*]. Bien que 112 Etats aient adhéré à ce traité, il est très important de le rendre vraiment universel. Or, nous sommes encore bien loin de ce but, car il y a 154 Etats Membres à l'Organisation des Nations Unies, et nous ne parlons pas des Etats non membres.

163. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan exprime la vive préoccupation — et nous sommes certains qu'elle est partagée par la communauté mondiale — que lui inspirent les tentatives d'Israël et de l'Afrique du Sud pour avoir accès à la technique de fabrication d'armes nucléaires. Cette session doit examiner le rapport des experts sur la question et doit envisager des mesures sévères pour empêcher cette éventualité.

164. La cause de la non-prolifération des armes nucléaires pourrait avancer sensiblement si deux mesures importantes étaient prises : la conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non nucléaires et un accord sur l'interdiction de placer des armes nucléaires sur les territoires des Etats où il n'en existe pas actuellement.

165. La non-prolifération des armes nucléaires pourrait aussi être favorisée par la création de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde : en Asie du Sud-Est, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine. La République démocratique d'Afghanistan appuie fermement l'idée de prendre des mesures pratiques en ce sens.

166. Nous suivons avec inquiétude les nouvelles qui nous parviennent sur les tentatives que fait le Pakistan afin d'accéder à la technique des armes nucléaires. Si cela devait se produire, la tension de la région en serait encore avivée.

167. En dehors des armes nucléaires, il est d'autres armes destructrices et meurtrières. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan constate avec regret la lenteur des négociations soviéto-américaines tendant à proscrire les armes chimiques, ce qui tient essentiellement à la position de la délégation des Etats-Unis. Nous espérons que la session en cours adoptera

une résolution qui contribuera à la solution du problème.

168. Cette session, à notre avis, devrait faciliter l'adoption de mesures pratiques en vue d'un accord sur l'interdiction de la fabrication et de la production de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de ces armes. Cette session, en même temps, pourrait donc lancer les négociations sur l'interdiction des armes radiologiques et sur les armes à neutrons, qui sont particulièrement inhumaines.

169. L'Afghanistan est en faveur de mesures tendant à interdire les nouveaux types d'armes classiques dotées d'un grand potentiel de destruction, et particulièrement d'un accord entre les membres permanents du Conseil de sécurité et leurs alliés qui renonceraient ainsi à augmenter leurs effectifs armés et le nombre de leurs armes classiques.

170. La délégation afghane est convaincue que les mesures mentionnées, destinées à limiter la course aux armements nucléaires et classiques, devraient faire partie intégrante du programme d'action de la deuxième Décennie du désarmement. Un rôle important à cet égard pourrait être joué par la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement, prévue pour 1982, et par la Conférence mondiale du désarmement. A notre avis, la Conférence mondiale du désarmement devrait avoir lieu peu après la session extraordinaire. Nous espérons que les années 80 seront marquées par un progrès substantiel en vue de garantir une paix et une sécurité durables dans le monde.

171. Dans la situation mondiale actuelle, qui est complexe, il ne nous faut épargner aucun effort pour désamorcer les tensions, pour améliorer la situation internationale et pour arrêter le cours défavorable des événements. C'est à cet égard que nous nous félicitons de la proposition de l'Union soviétique tendant à inscrire à l'ordre du jour de la présente session le point intitulé « Mesures urgentes pour réduire le danger de guerre ».

172. Les mesures prévues dans le projet de résolution soviétique à cet égard, quand elles seront appliquées, allégeront le fardeau des dépenses militaires des Etats, renforceront le régime de non-prolifération des armes nucléaires et créeront des conditions favorables à un progrès décisif dans la limitation de la course aux armements et en faveur du désarmement. La délégation afghane soutient donc ce projet de résolution.

173. Nous soutenons également la proposition de l'Union soviétique tendant à répondre au souci qu'ont les Etats de préserver le milieu humain sur terre. Aujourd'hui, la nature est avant tout victime de la course aux armements, et la manière la plus efficace de la protéger est de limiter la course aux armements particulièrement la course aux armes nucléaires.

174. La République démocratique de l'Afghanistan fait partie du mouvement des non-alignés, qui est un facteur positif dans les politiques internationales actuelles. Dans le cadre du mouvement des non-alignés, la République démocratique d'Afghanistan, avec les autres pays progressistes non alignés, lutte pour renforcer la paix et la sécurité internationale, pour parvenir au désarmement, pour créer des zones de paix, pour éliminer les bases militaires étrangères sur les territoires

d'autres pays, pour rendre inadmissible toute ingérence de l'extérieur dans les affaires intérieures des États et pour instaurer un nouvel ordre économique international juste et démocratique.

175. Vingt années se sont écoulées depuis l'adoption par l'Organisation des Nations Unies de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de portée historique. La face du monde a radicalement changé au cours de ces 20 années. Plus de 100 pays ont accédé à l'indépendance depuis lors, et la composition de l'Organisation des Nations Unies s'en est trouvée accrue en conséquence. Le système colonial est pratiquement mort, mais pas encore enterré; il existe encore des vestiges de colonialisme et de racisme dans certaines parties du monde. La face hideuse du néocolonialisme existe encore. Le régime inhumain et détestable d'*apartheid* survit encore en Afrique du Sud.

176. La meilleure manière pour l'Assemblée de marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est donc de prendre des mesures efficaces et résolues pour nous débarrasser à tout jamais des derniers vestiges du colonialisme, du néocolonialisme, du racisme et de l'*apartheid*. La meilleure manière d'y parvenir est d'aider par tous les moyens tous les peuples et leurs mouvements de libération nationale qui combattent toujours ces maux afin d'obtenir leur liberté, leur autodétermination, leur indépendance, leur dignité et leur honneur.

177. Nous sommes aux côtés de nos frères africains et nous soutenons le peuple héroïque de la Namibie qui, sous la direction de la SWAPO, combat l'occupation sud-africaine et lutte pour sa liberté, son autodétermination et son indépendance.

178. Nous exprimons notre solidarité aux peuples d'Afrique du Sud qui mènent un vaillant combat contre le régime brutal d'*apartheid* de Pretoria. Des décisions efficaces tendant à isoler davantage du point de vue économique, politique et diplomatique ce régime et celui des pays qui l'appuient doivent être prises à la présente session.

179. La République démocratique d'Afghanistan soutient la lutte du peuple du Sahara occidental, sous la direction du Front Polisario, en vue de parvenir à l'autodétermination et à l'indépendance.

180. L'Afghanistan condamne la répression brutale du peuple de la Corée du Sud par le régime despotique de Séoul ainsi que l'occupation persistante de la Corée du Sud par les troupes américaines. La République démocratique d'Afghanistan soutient les efforts justes et persistants du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée tendant à une réunification pacifique et démocratique de la Corée.

181. A notre avis, l'Assemblée générale doit dénoncer les tentatives que font les États-Unis pour annexer sous divers prétextes le territoire de la Micronésie, privant ainsi le peuple micronésien de son droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance. Une telle mesure serait une violation de l'Article 76 de la Charte des Nations Unies.

182. Nous manifestons notre solidarité avec les peuples de l'Amérique latine et des Antilles dans leur lutte

contre les intrigues et les tentatives des impérialistes pour déstabiliser la situation dans certains pays de cette région. Notre sympathie va aux peuples du Chili, de la Bolivie et d'El Salvador, qui luttent contre les dictatures militaires de ces pays. Nous dénonçons ceux qui apportent un soutien militaire et financier à ces régimes réactionnaires et pratiquent une brutale répression.

183. L'Afghanistan se prononce invariablement en faveur du maintien de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre et en faveur du respect rigoureux de sa politique de non-alignement. Le règlement viable et réaliste du problème de Chypre doit prévoir le retrait des troupes étrangères de l'île et l'élimination de toutes les bases militaires étrangères. La juste et durable solution de ce problème n'est possible que sur la base et dans le cadre des décisions pertinentes des Nations Unies.

184. Les survivances de l'exploitation néocolonialiste se font sentir particulièrement dans les relations internationales économiques. La main de fer des sociétés transnationales sur l'économie des pays en développement, les politiques économiques égoïstes et avides ainsi que les mesures protectionnistes de discrimination prises par les pays capitalistes développés sont les obstacles principaux à la croissance et au développement économiques de la majorité des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Antilles. Nous regrettons que les pays impérialistes n'aient pas montré la réaction espérée ni la volonté politique que nous attendions d'eux à l'égard des propositions et des suggestions faites à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue récemment, consacrée à la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Pour briser la résistance des monopoles impérialistes à l'instauration d'un nouvel ordre équitable et juste dans les relations économiques, fondé sur des principes véritablement démocratiques, l'unité doit se faire entre les pays en développement, les pays socialistes et toutes les forces progressistes du monde.

185. L'Afghanistan considère que l'ONU est un instrument indispensable pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et nous continuerons de travailler à accroître son efficacité sur la base du respect rigoureux de la Charte, du renforcement de son action pour répondre efficacement et en temps utile aux situations tendant à menacer la paix et la sécurité mondiales.

186. Au terme de ma déclaration, je voudrais exprimer l'espoir de ma délégation que la première session de l'Assemblée générale en cette nouvelle décennie apportera une contribution tangible et positive à la solution des problèmes cruciaux du monde et rendra celui-ci meilleur et plus sûr.

187. Je puis donner l'assurance que l'Afghanistan n'épargnera aucun effort pour rapprocher le monde d'une paix durable. Il opposera une barrière d'acier à ceux qui voudraient entraîner l'humanité dans un nouvel affrontement; il fera tout pour préserver la détente et pour épargner aux générations présentes et à venir le fléau de la guerre.

188. M. RABETAFIKA (Madagascar) : La délégation malgache se joint volontiers à celles qui ont adressé leurs félicitations et éloges à M. Rüdiger von Wechmar, car nous sommes persuadés que le choix judicieusement

exercé par l'Assemblée en lui confiant la direction de ses travaux a été motivé, entre autres, par la reconnaissance de la contribution insigne qu'il a déjà apportée à cette organisation, ainsi que par le rôle désormais assumé par son pays et son continent dans le concert international.

189. A son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, nous sommes heureux et fiers de réitérer nos remerciements pour la façon magistrale dont, une année durant, il a présidé les sessions successives de cette assemblée, en nous opposant toujours cette affabilité et cette efficacité que tous nous lui connaissons.

190. La République démocratique de Madagascar salue chaleureusement l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines, autre pays insulaire, à notre organisation, et, puisque à bien des égards les problèmes que nous confrontons sont similaires, nous assurons la délégation de ce nouvel Etat Membre de notre entière et fraternelle coopération.

191. Il convient enfin que nous fassions part au Secrétaire général de la haute appréciation du pouvoir révolutionnaire de la République démocratique de Madagascar pour la campagne qu'il mène auprès des différentes instances internationales en faveur de la paix, de la réduction des foyers de tension et de la solution pacifique des problèmes qui nous confrontent.

192. Vingt ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, déclaration de portée historique, qui, dans le contexte de la promotion de la paix et de la coopération mondiales, consacre la libération des peuples désormais seuls maîtres de leur destin.

193. Il nous était alors permis d'espérer que ce processus irréversible se traduirait par l'élimination rapide et inconditionnelle de toutes les manifestations de subjugation, de domination et d'exploitation étrangères et, dans l'enthousiasme du moment, nous n'avions pas compté sur les dérobades des puissances coloniales, l'apparition de nouvelles formes de colonialisme, la résurgence insidieuse de pratiques qui permettaient aux uns et aux autres de contourner les dispositions de la Déclaration afin de justifier le maintien d'une occupation illégale et le déni des droits des peuples.

194. Rien d'étonnant par conséquent à ce que, malgré les résultats positifs enregistrés, nous soyons enclins à un certain désenchantement, non pas parce que l'Organisation a failli à sa mission, mais parce que la morale internationale semble trop aisément s'accommoder des faits accomplis et des reniements d'engagements antérieurs.

195. C'est ainsi qu'en Namibie nous attendons toujours que l'on fasse justice aux aspirations de plus d'un million d'Africains, que l'on mette fin à la présence coloniale sud-africaine. On complique la situation à souhait en demandant à la SWAPO, représentant légitime d'un peuple opprimé, de faire les mêmes concessions que l'Afrique du Sud, qui, elle, abuse de sa puissance militaire agressive et se retranche derrière sa prétendue qualité de dépositaire d'un mandat devenu caduc pour mettre en place un cadre institutionnel favorable au maintien, dans le territoire et dans la région, de sa prépondérance politique et économique ainsi que de celle de ses alliés occidentaux.

M. Albornoz (Equateur), vice-président, prend la présidence.

196. Nous sommes alors en droit de nous demander : à qui profitent les mesures dilatoires ? Certainement pas aux Namibiens ! Les éléments d'une solution politique sont connus, et par la faute de ceux qui ont pris la responsabilité de les imposer à l'Afrique du Sud, nous devons nous attendre à l'intensification de la guerre en Namibie. L'accession du Zimbabwe à l'indépendance a fait dire que le temps est à la coexistence; encore faut-il que l'on mette les Namibiens à même d'en accepter le contenu et la forme.

197. Une situation analogue prévaut au Sahara occidental. Les intérêts économiques et autres des puissances occidentales en Afrique du Nord-Ouest auraient dû les inciter à exercer des pressions bilatérales ou multilatérales sur le Maroc pour amener celui-ci à la négociation et à la paix, et pour que la République arabe sahraoui démocratique ait la place qui lui revient sur le plan tant régional qu'international.

198. La conjonction de ces pressions avec les efforts de conciliation de l'OUA aurait pu faire abandonner au Maroc son intransigeance et ses prétentions, d'ailleurs récusées par le peuple sahraoui lui-même, et initier un processus inspiré par le respect des droits des peuples et la sauvegarde de la paix. N'est-il pas significatif que l'OUA, fidèle à l'esprit de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ait préconisé à maintes reprises un cessez-le-feu et la tenue d'un référendum auxquels les Nations Unies pourraient être associées ?

199. Devons-nous encore, en tant que communauté internationale, accepter les manœuvres d'un pays qui, par la force, s'est substitué à l'ancienne puissance coloniale, et par notre passivité retarder l'application d'une solution conforme aux intérêts du peuple sahraoui et, en dernière analyse, des peuples de la région ? Ici comme en Namibie, toute solution imposée à partir de fausses prémisses est vouée à l'échec, car c'est au peuple sahraoui de déterminer en toute indépendance et sans contrainte la nature de ses relations sur le plan subrégional.

200. L'adoption de la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) marque aussi une approche nouvelle dans la conception des droits de l'homme et des peuples, et il est normal que nous nous en inspirions lorsque nous voulons traiter de la question d'*apartheid*, replacée dans une perspective qui mettrait en exergue la nécessaire libération politique de l'homme africain, décidé à assumer son devenir économique et social.

201. Il est vain, croyons-nous, de nier cette évidence : l'*apartheid* a toujours fait partie de la panoplie déployée par la domination coloniale pour justifier ou maintenir une éthique dont nous avons dénoncé l'exclusivisme. Il est vain également de vouloir considérer l'*apartheid* comme un épiphénomène qu'on peut résorber par des mesures réformistes. Les sérieux incidents survenus ces derniers mois en Afrique du Sud, l'aggravation des tensions, la persistance des revendications de la majorité des autres minorités exploitées montrent bien que la lutte des races est dépassée et que nous assistons à la prise de conscience de tout un peuple, insurgé contre la domination impérialiste et l'exploitation capitaliste,

soudé par des décennies d'oppression et de discrimination.

202. La solution ne passe plus par le seul octroi de droits civils, politiques, culturels, économiques ou sociaux aux Sud-Africains non blancs, mais par l'avènement d'un véritable gouvernement de la majorité où les autres composantes du peuple seront pleinement représentées. Et c'est en cela que nous disons que le règlement de la question d'*apartheid* relève aussi du domaine de la décolonisation.

203. Le réveil des peuples, soutenu par l'action des Nations Unies et la solidarité des forces progressistes et socialistes du monde, a contribué à l'éclatement et à la disparition des empires coloniaux, en même temps que notre organisation s'achemine peu à peu vers une universalité conforme à sa vocation.

204. Pouvons-nous dire pour autant que nous avons réussi à instaurer un ordre nouveau, garantissant à tous les peuples le respect de leur indépendance, de leur souveraineté et de leurs droits ? Dans quelle mesure avons-nous répondu aux aspirations des Etats, et, en particulier, des plus vulnérables d'entre eux, à régler leurs problèmes dans un climat de sécurité et de paix, à l'abri de toute ingérence et contrainte extérieures ?

205. Depuis les années 60, la société internationale semble s'être installée dans une longue phase de transition, marquée par des crises d'adaptation génératrices de tension, d'incertitude et de désarroi, et si la quête d'un système plus stable, plus juste et plus équilibré reste au premier plan de nos préoccupations, nous devons reconnaître que les exigences de la nécessaire mutation dans les rapports de forces ne sont pas acceptées par les nantis et les plus puissants.

206. La onzième session extraordinaire qui vient de se tenir nous a offert une illustration de ce phénomène sur le plan des relations économiques internationales. Nous ne sommes pas préoccupés outre mesure de ce qu'une occasion de négocier n'ait pas abouti aux résultats escomptés, ou que le fonctionnement normal de nos institutions ait été sacrifié à la recherche du consensus à tout prix. Ce qui nous inquiète davantage, c'est que, par une politisation habile des questions de procédure, certains aient fait dévier les débats pour repousser, une fois de plus, les échéances et masquer leur refus de prendre des engagements précis de solidarité et de coopération dans le domaine économique.

207. Sur le plan politique maintenant, il est devenu un lieu commun de relever qu'aucun Etat ne peut jouir d'une sécurité absolue. La paix que nous vivons, déjà troublée en maints endroits, est essentiellement précaire, et des voix autorisées se sont élevées pour avertir la communauté internationale des dangers qui la menacent. Mais au-delà des avertissements, l'action est indispensable, et il est urgent que nous mettions en œuvre les moyens dont nous disposons dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour améliorer d'une façon significative, à défaut de pouvoir la changer radicalement, la situation qui prévaut dans le domaine militaire et les domaines de la sécurité et des relations interétatiques.

208. Bien sûr, priorité doit être accordée à l'arrêt et au renversement de la course aux armements, dont les

grandes puissances et les superpuissances restent les principaux responsables, mais à laquelle participe un nombre sans cesse croissant de pays, pour englober cette année des ressources considérables de l'ordre de 500 milliards de dollars.

209. Parallèlement à ce gaspillage sans précédent, et alors que nous ne marquons aucun progrès réel sur la voie du désarmement nucléaire ou conventionnel, de nouvelles menaces se précisent, parmi lesquelles nous n'en citerons que deux : d'abord, l'élaboration de doctrines qui étendent sur le plan mondial le concept et le système de défense de quelques pays de l'hémisphère Nord et rendent plausible et pensable la guerre nucléaire; et, ensuite, les risques d'effondrement des barrières juridiques et politiques opposées à la prolifération des armes nucléaires.

210. Face à cet état de choses, nous nous demandons quelles autres conséquences nous réservent la suspension des négociations sur la limitation des armes stratégiques et les difficultés rencontrées dans l'application du Programme d'action, adopté cependant par consensus, et figurant au Document final de la dixième session extraordinaire [*résolution S-10/2, sect. III*].

211. Les problèmes de désarmement se compliquent car, en matière de sécurité, qui est indivisible au même titre que la paix, les Etats Membres sont cependant divisés. Il existe deux tendances principales, dont l'une regroupe les pays non alignés et quelques pays neutres, qui s'en sont remis, malgré ses imperfections et ses limitations, au système des Nations Unies pour la défense de leur sécurité, tandis que l'autre se compose des pays les plus puissants, qui ont pris le parti d'assurer leur sécurité en dehors des Nations Unies, au moyen d'alliances militaires ou de pactes de défense.

212. Dans des cas bien précis, cette dernière attitude s'est dégradée pour aboutir à la promotion de la politique impérialiste de puissance et amener certains pays à désigner unilatéralement des zones dites d'intérêt vital, soumises à la menace d'intervention de forces entraînées et équipées spécialement à cet effet. Le développement d'une telle politique est que, au détriment de leur non-alignement, des pays du tiers monde sont entraînés dans le jeu dangereux des alliances militaires.

213. Tous ces facteurs se traduisent dans la pratique par des différences d'approche et des divergences qui affectent négativement les démarches communes au niveau de l'Organisation internationale, qu'il s'agisse de résoudre les crises particulières, dont le nombre et la gravité ne cessent de croître, ou de défendre l'intégrité des principes de la Charte, valables, dit-on, en tout lieu et en tout temps, mais que les événements nous ont obligés à expliciter ou à réaffirmer en de trop nombreuses occasions.

214. Comment, dans ces conditions, concevoir le progrès vers un ordre mondial nouveau qui assurerait l'égalité souveraine des Etats, qui mettrait fin aux diktats et ingérences de toutes sortes ? Comment y parvenir, sinon en exhortant, une fois de plus, tous les Etats à observer plus scrupuleusement s'il le faut les buts et principes de la Charte ? Les pays non alignés, individuellement et collectivement, n'ont à cet égard jamais manqué de montrer la voie.

215. Cette année encore, ils procèdent à l'examen d'un projet de déclaration sur les principes de non-intervention et de non-ingérence dans les relations internationales. Nous apportons notre adhésion à ce projet, comme nous avons soutenu naguère la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] ou celle relative au renforcement du rôle des Nations Unies.

216. Parmi les autres initiatives du mouvement des pays non alignés, il en est une qui nous intéresse particulièrement, à telle enseigne que le Président de la République démocratique de Madagascar, Son Excellence M. Didier Ratsiraka, a proposé, le 15 juin 1980, lors du cinquième anniversaire de la révolution socialiste malgache, qu'il en soit traité lors d'une conférence au sommet qui pourrait se tenir à Antananarivo vers la fin de 1981 ou au début de 1982. Il s'agit de la transformation, ou plutôt de la restauration de l'océan Indien en zone de paix.

217. L'attachement que nous n'avons cessé de manifester aux principes conçus pour préserver la paix et la sécurité, notre position géopolitique ainsi que notre volonté de pratiquer à l'égard de nos voisins et de nos partenaires et interlocuteurs plus éloignés une politique d'ouverture tous azimuts, la conscience que nous avons de l'importance de l'océan Indien pour les communications internationales, font que nous ne pouvons nous résigner à l'installation d'une zone de confrontation dans notre région.

218. Un autre élément qui nous permettrait de mieux apprécier la situation est la conclusion prochaine de la Convention sur le droit de la mer, après les récents travaux de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Genève, dont nous saluons volontiers les résultats positifs. Cette convention ouvrira de nouvelles perspectives aux utilisations pacifiques des océans sur les plans de la recherche scientifique, de l'exploration et de l'exploitation des ressources marines et des fonds marins, et il importe que l'ensemble de ces activités soit placé sous un régime effectif de sécurité. Si un tel régime n'est pas spécifiquement prévu par la Convention, il pourrait être régionalement traité dans le cadre de l'instauration de zones de paix.

219. Enfin, nul n'ignore, surtout en cette période cruciale, que l'océan Indien constitue pour ainsi dire un trait d'union entre les différents foyers de tension qui préoccupent à juste titre la communauté internationale. Je veux parler de la situation en Afrique australe, dans la corne de l'Afrique, au Proche-Orient, en Asie du Sud-Ouest et même en Asie du Sud-Est, sans oublier le cas de Diego Garcia et des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India, qui font l'objet de demandes justifiées et opportunes de rétrocession à leurs pays respectifs d'appartenance.

220. Les crises latentes ou ouvertes qui affectent les sous-régions de l'océan Indien ont une potentialité explosive et impliquent, selon le cas et à des degrés divers, la transgression des principes qui nous sont chers, tels que le respect des droits des peuples, la prohibition de la discrimination raciale, le respect de la souveraineté des Etats et de leur intégrité territoriale, le règle-

ment pacifique des différends, la non-ingérence et la non-intervention et le devoir de coopération entre Etats.

221. La persistance des problèmes ponctuels précités empêche la traduction dans les faits du concept de zone de paix, et cela d'autant plus qu'ils offrent aux grandes puissances une tentation permanente d'intervention et une justification de leur présence militaire.

222. Inversement, l'instauration d'une zone de paix est de nature à éliminer les facteurs d'insécurité qui prévalent dans la région et, partant, à favoriser la restauration de la paix.

223. C'est en fonction de cet ensemble de considérations que nous allons exposer brièvement nos positions sur les différentes situations de crise aux alentours de l'océan Indien avant d'évoquer les problèmes posés par la présence militaire des grandes puissances dans cette zone.

224. Je ne reviendrai pas sur la situation en Afrique australe, sinon pour dénoncer la politique d'agression, de menace et d'intimidation du régime d'*apartheid* contre les Etats voisins du nord, tandis qu'il renforce son appareil militaire pour tenter d'enrayer la montée de la contestation intérieure. L'embargo sur les armes n'a nullement affecté ce régime, traité comme un allié de fait de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], auprès de laquelle il marchandait si bien sa coopération et sa position stratégique.

225. En ce qui concerne la corne de l'Afrique, la République démocratique de Madagascar s'est toujours efforcée de comprendre la position des parties. Elle est disposée à continuer d'offrir sa médiation, car la résorption de positions apparemment irréductibles peut être facilitée par la négociation et non la confrontation, comme le démontrent les récentes conclusions du Comité des bons offices de l'OUA. Elle est convaincue que la reconnaissance des impératifs régionaux et de la vocation des deux pays à demeurer indépendants, socialistes et non alignés ouvrira des perspectives qui permettraient aux deux peuples de se retrouver dans la concorde et la réalisation de leurs aspirations au progrès et au mieux-être.

226. Au Moyen-Orient, faut-il s'étonner que la paix et la stabilité ne soient pas encore revenues 18 mois après la conclusion du traité entre Israël et l'Egypte¹⁴ ? La démonstration est maintenant amplement faite qu'il n'existe pas d'alternative viable aux solutions sans équivoque proposées par les Nations Unies et visant à la reconnaissance pleine et entière des droits du peuple palestinien, notamment celui de se constituer en un Etat souverain. Cette vérité s'imposera en dépit de la volonté d'Israël de maintenir ce peuple dans la dépendance, avec la conspiration des milieux impérialistes.

227. En attendant, la situation dans cette région se détériore sérieusement, sans que cela constitue une contribution quelconque à la cause palestinienne ou à celle des peuples de la région, et, par ailleurs, le conflit qui oppose présentement l'Irak et l'Iran a pris des proportions qui ne peuvent qu'inquiéter profondément la communauté internationale. Les conséquences de l'escalade des activités armées sont trop prévisibles pour

¹⁴ Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

que les pays de la région ne puissent s'en alarmer, et la République démocratique de Madagascar se joint à ceux qui ont lancé un appel aux deux parties pour qu'elles considèrent toutes les ressources mises à leur disposition en vue de résoudre leur différend selon les principes de la Charte et ceux du non-alignement.

228. Restant toujours dans la périphérie de l'océan Indien, nous voulons réitérer notre position dans l'affaire dite de l'Afghanistan, que d'aucuns veulent imposer comme préalable à toute discussion de fond sur l'établissement d'une zone de paix dans notre région. En passant, je dirai que l'argumentation est plutôt spéculative et qu'elle peut être retournée aisément contre ceux qui l'ont avancée, en rappelant qu'en logique il existe une démarche tout aussi acceptable qui consiste à aller du général au particulier.

229. On nous dit encore qu'une solution politique est indispensable, et nous nous rallions volontiers à ce sentiment. Mais alors, pourquoi ne pas comprendre dans cette solution les droits d'un peuple révolutionnaire, la validité des traités d'alliance, les propositions faites par la République démocratique d'Afghanistan dans sa déclaration du 15 mai 1980 [A/35/238-S/13951, *annexe*], et dont le septième point a justement trait aux activités militaires et politiques auxquelles se livrent, dans la région de l'océan Indien et du Golfe, des Etats extérieurs à la région ? La vérité ne peut être à sens unique, et nous serions mieux inspirés de soumettre le programme de règlement politique présenté par le Gouvernement afghan à un examen objectif, plutôt que de nous engager dans un débat au fondement incertain, qui constitue déjà une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre et expose l'Organisation à des critiques difficiles à écarter en raison de son silence passé à l'égard d'autres cas d'intervention flagrante sur d'autres continents.

230. Quant au problème du Kampuchea, tant que le mouvement des pays non alignés ne se sera pas prononcé, notre position restera la même que celle que nous avons adoptée à la dernière session.

231. Cependant, que nous le sachions, le Kampuchea est un Etat Membre de cette organisation, souverain et indépendant. Le peuple a choisi un régime qui l'a libéré définitivement du génocide. Il ne nous appartient guère de remettre ce choix et ses modalités en cause au nom d'une prétendue moralité démocratique, ou de préconiser une véritable mise sous tutelle de la nation kampuchéenne par le biais d'une conférence internationale dont le mandat est justement de trouver un règlement politique d'ensemble. A cet égard, ce que nous avons dit de la recherche d'une solution au problème afghan reste aussi valable.

232. En Extrême-Orient, dans une région éloignée de la nôtre, il est vrai, mais qui nous intéresse parce que les tensions et les manifestations de la politique impérialiste de puissance se sont déplacées vers l'ouest et que les mêmes causes produisent les mêmes effets, nous assistons à la persistance de la division anachronique de la péninsule coréenne. Et c'est en pensant en partie à ce qui pourrait advenir de nos pays, dans le cas d'une confrontation du genre, que nous demandons que soient remplies les conditions d'une paix durable en Corée et, partant, en Asie, en favorisant la réunification indépen-

dante du pays, en mettant fin à l'ingérence et à l'intervention d'une puissance extérieure, en éliminant les bases militaires et les troupes étrangères.

233. Je ne pourrais clore ce chapitre sans évoquer les îles malgaches de l'océan Indien, qui feront l'objet d'un débat ultérieur à la Commission politique spéciale, comme l'a décidé cette assemblée. A ce stade, je me bornerai à rappeler que ces îles sont situées dans une zone dite stratégique, dont le contrôle a un impact direct sur la sécurité militaire, politique et économique de Madagascar. Mais quelles assurances avons-nous de la part de la Puissance administrante actuelle que ces îles ne seraient pas utilisées à des fins incompatibles avec le maintien de la sécurité nationale et régionale, donc à des fins contraires aux principes et objectifs de la création d'une zone de paix dans l'océan Indien ? C'est là une des raisons, parmi tant d'autres, que nous avons évoquées à l'appui de notre demande de rétrocession.

234. Quels rapports existerait-il donc entre les différentes crises dont nous venons de parler et la situation militaire dans l'océan Indien ?

235. Dans leur souci de maîtriser ce qu'elles appellent les « turbulences incontrôlées du tiers monde », qu'elles considèrent comme des menaces à leurs intérêts vitaux et qu'elles cherchent à résoudre à leur profit, certaines grandes puissances s'en sont servies pour justifier l'introduction ou le maintien, dans l'océan Indien, de forces militaires considérables leur permettant, d'après elles, de faire face à toute éventualité.

236. Ces forces ont-elles des missions plus larges dans le contexte de la confrontation militaire entre les deux blocs ? On se garde bien de nous le dire, même si la présence d'armes stratégiques et nucléaires nous autorise à le croire. Toujours est-il qu'il existe dans l'océan Indien une situation dangereuse qui a amené le Président de la République démocratique de Madagascar à adresser, le 22 juin 1980, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un message dans lequel il est dit notamment :

« Nous comprenons que chaque Etat veille à la protection de ses intérêts, mais nous ne voulons pas supporter que cela se passe au détriment des nôtres. Nous admettons qu'il puisse exister des conflits d'intérêts entre certaines nations, mais ne pouvons tolérer que la conséquence soit l'institution dans notre zone d'un équilibre de la terreur. Au motif qu'ils doivent assurer la sécurité de leur approvisionnement en pétrole, les pays industrialisés rivalisent actuellement de puissance dans l'océan Indien et font peser sur notre propre sécurité, sinon sur notre existence même, des menaces très graves, sans que nous soyons l'origine ni la cause d'un aussi redoutable déploiement de forces antagonistes. Toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, du mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine n'ont pas arrêté l'escalade, puisque chaque puissance ne cesse d'accroître sa présence dans l'océan Indien ou s'appête à le faire. Tous ces mouvements engendrent une situation de plus en plus dangereuse qui nous fait craindre une conflagration fatale pour tous les pays riverains dont la voix, les intérêts et les protestations ont été systématiquement ignorés¹³. »

¹³ Voir document A/AC.159/L.32, annexe.

237. Les peuples de la région s'inquiètent de voir se perpétuer une situation qu'on ne saurait laisser à elle-même sans en aggraver les risques, et la mise en application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] constitue le meilleur moyen d'éliminer cette inquiétude. La République démocratique de Madagascar se félicite qu'au sein du Comité spécial de l'océan Indien toutes les puissances nucléaires, les principaux utilisateurs maritimes et les Etats de la région aient eu la possibilité d'étudier ensemble comment rapprocher leurs points de vue.

238. Nous sommes encouragés par le fait qu'au cours des discussions préliminaires aucune délégation n'a essayé de remettre en cause les conditions politiques fondamentales sur lesquelles repose la notion de zone de paix.

239. La République démocratique de Madagascar ne doute donc pas qu'il existe un terrain d'entente entre toutes les parties et qu'il soit possible d'explorer et d'étendre ce terrain, pour peu que les grandes puissances concernées veuillent bien adhérer au principe de l'égalité souveraine des Etats et accepter de négocier sans sélectivité l'ensemble des principes de la zone de paix.

240. A cet égard, le Président de la République démocratique de Madagascar a souligné dans le message dont je viens de citer une partie :

« que nous renoncerions d'avance à toute efficacité si nous ne parvenions pas à placer au centre des débats les points fondamentaux suivants :

« 1) La garantie de la liberté et de la sécurité de la navigation maritime civile, et en particulier celles des pétroliers dans cette partie du monde.

« 2) La réduction progressive contrôlée des forces et armements déployés dans l'océan Indien.

« 3) Le démantèlement de toutes les bases militaires étrangères installées sur le territoire ou dans les eaux maritimes de tous les pays riverains.

« 4) La mise en application de toutes les mesures ou procédures qui faciliteraient l'instauration d'une véritable zone de paix entièrement démilitarisée et surtout dénucléarisée dans l'océan Indien¹⁶. »

241. C'est le lieu de renouveler notre appui à la convocation de la Conférence sur l'océan Indien, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, prévue à Colombo en 1981, et qui sera chargée de réaliser le consensus nécessaire sur les diverses implications de la résolution 2832 (XXVI) et d'en faciliter la mise en œuvre.

242. Le succès de cette conférence, pour lequel la délégation malgache n'épargnera aucun effort, amènera certainement les parties intéressées, lors du sommet d'Antananarivo, convoqué à l'initiative de mon président, à amplifier les principes déjà admis et à définir la nature des engagements qui présideront à leurs rapports mutuels.

243. Si, par malheur, un blocage quelconque s'opposait à l'émergence d'un consensus aux assises de Colombo, les difficultés qui auraient surgi à cette occasion et les travaux déjà accomplis sous les auspices de l'ONU aideraient les participants au sommet d'Antana-

narivo à clarifier les conditions nécessaires pour l'élaboration d'une convention internationale applicable à toutes les parties concernées et à appliquer par elles-mêmes.

244. En tout état de cause, les deux assises de Colombo et d'Antananarivo ne s'excluent pas l'une l'autre et il serait hautement souhaitable que les travaux en soient complémentaires. A ce propos, je voudrais faire part à l'Assemblée de la teneur du message que mon président a adressé aujourd'hui au Secrétaire général, relatif de nouveau à la situation dans l'océan Indien ainsi qu'au conflit irako-iranien, et que je cite en partie :

« Sans vouloir jouer les pythonisses, la situation qui prévaut actuellement dans la zone, avec la militarisation à outrance et l'édification effrénée de bases militaires et le conflit armé entre l'Iraq et l'Iran, confirme malheureusement notre analyse et notre crainte. Cette situation justifie plus que jamais la convocation de la Conférence de Sri Lanka sur l'océan Indien, zone de paix, et la nécessité urgente de la tenue de la Conférence au sommet d'Antananarivo. »

245. Nous venons d'exposer devant cette assemblée nos préoccupations quant au maintien et au renforcement de la paix dans notre région, et l'analyse que nous en avons faite nous permet d'affirmer que l'instauration dans l'océan Indien d'une zone de paix, sous un régime juridique contractuel, est un élément essentiel de la paix globale conçue également dans l'interdépendance des différentes formes de sécurité, qu'elle soit militaire, politique ou économique.

246. Cela nous amène évidemment à soutenir que le recours à un système de sécurité collective, original et sans alliance militaire, est le seul moyen de préserver les droits des moyennes et petites puissances face aux exigences plus élaborées des grandes puissances. Il eût été aisé pour nous de nous en remettre uniquement au Conseil de sécurité, comme au temps de la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mais les changements considérables de l'environnement stratégique et économique mondial, aggravé par la carence fonctionnelle du Conseil de sécurité, nous amènent à imaginer d'autres voies pour assurer notre sécurité.

247. Il serait tentant de donner à la sécurité collective une définition nouvelle. Nous ne le ferons pas à ce stade, mais n'est-il pas vrai que la démarche que nous envisageons pour l'océan Indien, comme celle que les pays de l'Amérique latine ont préconisée pour l'élaboration et la conclusion du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)¹⁷, repose sur l'affirmation concertée par un groupe de nations, directement ou indirectement intéressées, de leur volonté d'harmoniser la promotion et la défense de leurs intérêts, au nom d'une paix fondée sur une sécurité égale et garantie ainsi que sur le respect du droit et de la pratique internationale ?

248. Les principes de la Charte, nous ne les renions pas, mais pour nous, dans le cas de l'océan Indien et dans d'autres cas, la coopération qui reconnaîtrait les responsabilités et les intérêts de toutes les parties est fon-

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

damentale si nous voulons éliminer tous les risques de confrontation et de conflagration. Il va de soi que l'acceptation mutuelle des intérêts respectifs n'admet aucune hiérarchisation de ceux-ci, mais suppose au contraire leur intégration dans la recherche du bien commun que d'aucuns, parmi nous, appellent le nouvel ordre international.

249. Cette recherche, soutenue par un ensemble de démarches politiques, diplomatiques et parlementaires, relève aussi, quelque paradoxal que cela puisse paraître, du maintien de la paix tel que nous l'entendons au sein de notre organisation, car elle met à l'épreuve notre capacité et notre volonté de recourir à notre responsabilité collective sans effets paralysants, pour assurer l'avènement d'une ère de paix durable, de justice et de progrès social.

250. M. CHAKULYA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Je souhaite m'associer à ceux qui ont pris la parole avant moi pour féliciter M. von Wechmar pour son élection au poste important de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Son pays, la République fédérale d'Allemagne, et le mien, la Zambie, entretiennent des relations bilatérales cordiales. Ma délégation l'assure de sa coopération. Nous sommes convaincus qu'il usera de ses qualités diplomatiques pour mener les travaux de cette session à un heureux dénouement.

251. Qu'il me soit permis aussi de rendre hommage au précédent Président, M. Salim Ahmed Salim, de la république sœur de Tanzanie. Homme éminent et d'une grande intégrité, il a présidé les travaux de la trente-quatrième session ordinaire, des deux séances extraordinaires d'urgence et de la session extraordinaire, de la manière la plus louable qui soit, ce qui est une source de fierté pour l'Afrique.

252. Je souhaite aussi rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il a déployés dans la poursuite des objectifs des Nations Unies. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/35/1], le Secrétaire général a procédé à une analyse franche et succincte, qui donne matière à réflexion en ce qui concerne la situation mondiale. Ma délégation le félicite sincèrement pour avoir su évoquer objectivement et de manière approfondie les défis qui se poseront encore à nous au cours de cette décennie.

253. Qu'il me soit encore permis de féliciter, au nom de ma délégation, Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de son admission, la semaine dernière, en tant que cent cinquante-quatrième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cela symbolise le triomphe du peuple de ce pays, ce dont nous nous réjouissons. Son admission, comme celle, le mois dernier, du Zimbabwe, nous rapproche de la réalisation du principe de l'universalité des Etats Membres de l'ONU.

254. Je saisis l'occasion pour redire le plaisir et la satisfaction qu'éprouve ma délégation devant l'accession à l'indépendance du Zimbabwe et son admission à l'ONU au cours de la onzième session extraordinaire, qui a débattu de problèmes économiques.

255. Une crise économique, dont les proportions sont énormes, plane sur le monde. Les questions en jeu nuisent au bien-être de l'humanité dans son ensemble, étant

donné que le monde d'aujourd'hui est interdépendant. Les raisons fondamentales de l'interdépendance se passent d'examen car elles ressortent clairement de différents rapports des Nations Unies, du rapport de la Commission Brandt et des rapports du groupe d'experts du Commonwealth.

256. Il convient que le monde fasse preuve d'un nouveau réalisme qui repose sur l'équité et la justice pour tous. Dans notre recherche visant à instituer un nouveau système de relations économiques internationales, il faut tenir compte que c'est la justice, l'équité et l'interdépendance qui sont en jeu. Il est nécessaire de changer l'ancien ordre, de rétablir l'ordre là où règne actuellement le désordre. Dans la présente situation, alors que l'économie mondiale est en plein désordre, aucun pays n'est à l'abri et il ne peut y avoir ni développement ni progrès réels.

257. De l'avis de la Zambie, l'heure est venue pour tous les pays de se rendre compte des avantages qui peuvent découler de la coopération internationale en cette ère d'interdépendance.

258. La bataille pour réaliser les objectifs du nouvel ordre économique international est celle que la communauté internationale ne peut se permettre de perdre. En vérité, pour beaucoup, il s'agit ou de mettre fin à la pauvreté ou d'être anéantis. Les pénuries alimentaires, par exemple, signifient que des millions de personnes vont périr si aucun secours ne s'annonce.

259. Les questions économiques qui se posent au monde sont liées entre elles. Alors que nous approchons de la Conférence des Nations Unies sur les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, il faut absolument assurer une approche simultanée, cohérente et intégrée de toutes les questions qui feront l'objet de négociations dans cette instance universelle. Si ce principe est respecté, on n'aura pas besoin de faire diversion en ayant une discussion qui chercherait à enraciner l'ancien ordre par des tentatives de recours à des institutions qui, elles-mêmes, devraient changer.

260. La communauté internationale doit regarder vers l'avenir et éviter de s'appesantir inutilement sur les obstacles. Les leçons tirées de la onzième session extraordinaire devraient pouvoir permettre de nouveaux espoirs, là où des progrès ont été faits. Il est temps de renforcer, de négocier plus encore et de mettre à profit tous les instruments pragmatiques qui nous permettront d'arriver à un accord. Ce qui est en jeu, c'est la survie de l'humanité.

261. Le consensus qui s'est dégagé sur la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [voir A/35/464] représente le strict minimum pour la majorité des pays en développement. Le test décisif de l'engagement réside dans la pleine et effective mise en œuvre des mesures politiques et dans la réalisation des buts et objectifs prévus par la Stratégie. Les deux dernières décennies nous ont fourni suffisamment d'exemples d'engagements non respectés et d'aspirations déçues.

262. La position de la Zambie, en ce qui concerne la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de

la mer, a été énoncée lors des précédentes sessions, y compris lors des réunions qui ont eu lieu récemment à Genève. Nous espérons que toutes les délégations œuvreront, dans un esprit constructif de coopération lors de la prochaine session, afin d'arriver à un accord sur les questions vitales qui restent encore à résoudre.

263. La Zambie accorde toujours une grande importance à la politique du non-alignement. Nous estimons que les principes et objectifs du non-alignement n'ont pas perdu de leur pertinence dans la situation internationale turbulente actuelle et qu'ils représentent les aspirations de la grande majorité des peuples du monde. A notre avis, le non-alignement est la meilleure garantie d'indépendance et de souveraineté des Etats petits et faibles.

264. C'est dans ce contexte que la Zambie voit avec une grande préoccupation la situation qui règne actuellement autour de l'océan Indien et dans la région du Golfe. Nous déplorons profondément la rivalité croissante des grandes puissances dans cette partie du monde, car elle menace l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un certain nombre de pays.

265. L'année dernière, par exemple, nous avons été les témoins d'une rivalité croissante des grandes puissances, qui a virtuellement fait de l'océan Indien une zone de conflit et non pas une zone de paix. La graine de la discorde a été semée et la paix et la sécurité des pays et des peuples de la région ont été gravement menacées.

266. Ma délégation s'adresse à tous les Etats, aux grandes puissances en particulier, pour leur demander de respecter pleinement les aspirations des populations de la région de l'océan Indien et de coopérer avec le Comité spécial de l'océan Indien dans ses efforts visant à réaliser les buts et objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

267. Nous souhaitons une prompte solution de la crise en Afghanistan. A cet égard, il est impératif que toutes les troupes étrangères se retirent et que les principes de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats soient scrupuleusement respectés par toutes les puissances étrangères. La situation en Afghanistan ne devrait évidemment pas être mise à profit par l'une ou l'autre des grandes puissances pour accroître sa présence militaire sous le prétexte d'une menace à ses prétendus intérêts stratégiques dans la région. Aucun intérêt étranger ne saurait avoir prédominance sur celui du peuple de la région directement concernée.

268. A propos de la Corée, ma délégation souhaite réitérer sa position selon laquelle la paix et la stabilité nous échapperont toujours si nous ne parvenons pas à la réunification. En outre, ma délégation estime que les efforts en vue de la réunification ont été gravement entravés par la présence de troupes étrangères en Corée du Sud. C'est pourquoi nous demandons le retrait des troupes étrangères de Corée du Sud afin d'augmenter les chances de réunification.

269. De même, en ce qui concerne la situation au Kampuchea, la Zambie espère qu'une solution politique à l'amiable interviendra prochainement. Une telle solution doit, avant tout, refléter les souhaits et les aspirations véritables des populations concernées qui souffrent depuis beaucoup trop longtemps.

270. Pour ce qui est de Chypre, ma délégation continuera de suivre de près les pourparlers intercommunautaires qui ont lieu sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que des progrès réels seront enregistrés au cours de ces pourparlers, afin de trouver une solution juste et durable qui, avant tout, garantirait l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre.

271. La Zambie espère qu'une solution sera trouvée prochainement pour le Sahara occidental. C'est pourquoi je souhaite demander au Maroc, une fois de plus, de respecter pleinement les droits inaliénables du peuple du Sahara occidental et de lui permettre de déterminer librement sa propre destinée. La Zambie appuie fermement le Front Polisario et elle a reconnu la République arabe sahraouie démocratique.

272. L'intransigeance du Maroc en ce qui concerne le Sahara occidental rappelle l'intransigeance du Guatemala sur le Belize. Je voudrais, de même, exprimer l'appui inconditionnel de la Zambie au peuple et au Gouvernement du Belize dans leurs efforts pour assurer leur indépendance et sauvegarder leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Ma délégation lance un appel au Guatemala pour qu'il coopère dans les négociations interminables qui ont lieu sur la question du Belize dans l'esprit des résolutions pertinentes de l'ONU.

273. L'une des éternelles citadelles de conflit de notre époque est le Moyen-Orient. La septième session extraordinaire d'urgence sur la question de Palestine, qui a eu lieu du 22 au 29 juillet dernier, a renforcé l'idée que les politiques et pratiques d'Israël constituent le principal obstacle à une paix durable et à la sécurité au Moyen-Orient. L'intransigeance d'Israël ne fait qu'entraver les progrès vers la réalisation des idéaux de paix et de sécurité dans la région. Cette conduite est reflétée dans la campagne inlassable d'Israël pour consolider sa colonisation des territoires arabes occupés en établissant des colonies de peuplement juives.

274. De plus, Israël a fait fi du conseil de la communauté internationale qui lui demandait de ne pas altérer le statut religieux de Jérusalem et il a décidé que Jérusalem deviendrait sa capitale; cet article compromet le statut traditionnel de Jérusalem en tant que foyer du monde chrétien, juif et islamique. A cet égard, ma délégation condamne l'action des autorités israéliennes qui tend à altérer le statut de Jérusalem et demande à l'Assemblée générale, à sa présente session, de déclarer cette action nulle et non avenue.

275. La Zambie est également préoccupée par les activités militaires qu'Israël persiste à diriger contre le Liban. Des incursions militaires ont eu lieu, au point que la FINUL a dû s'en mêler et que des membres de son personnel ont été tués de sang-froid. Nous condamnons l'aventurisme militaire d'Israël et nous prévenons ce pays que de telles activités rendent de plus en plus aléatoires les perspectives de paix et de sécurité au Moyen-Orient.

276. Ma délégation est fortement préoccupée par l'opposition intransigeante d'Israël à la participation de l'OLP aux négociations du Moyen-Orient. Il ne saurait y avoir de règlement de la question de Palestine sans la participation, sur une base d'égalité, de l'OLP.

277. Le problème du Moyen-Orient, sous tous ses aspects, ne peut être résolu que si la question de Palestine est prise en considération d'une façon réaliste. Israël doit se résigner à satisfaire le besoin impératif du rétablissement des droits inaliénables des Palestiniens à l'autodétermination et de leur droit à une patrie nationale. En outre, Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés.

278. Je passe maintenant à la situation en Afrique australe. Le 18 avril 1980, le vaillant peuple du Zimbabwe a acquis l'indépendance. Cette victoire, de même que l'indépendance du Mozambique et de l'Angola, a contribué à l'extension de la frontière de la paix et de la sécurité dans la région.

279. Tout en exprimant notre joie de cette extension de la frontière de la paix en Afrique australe du fait de l'accession du Zimbabwe à une indépendance véritable, la Zambie n'est que trop consciente du défi que pose au système des Nations Unies l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. La communauté internationale ne peut pas se permettre de fermer les yeux sur les raisons sous-jacentes pour lesquelles l'Afrique du Sud continue de défier les Nations Unies en toute impunité, avec ses tactiques dilatoires, à propos de la question de Namibie. Ma délégation est fort troublée par l'intransigeance de l'Afrique du Sud, car elle va bien au-delà des possibilités de l'Afrique du Sud elle-même. L'Afrique du Sud tire son inspiration et son entrain pour faire tout ce qu'elle juge bon en Namibie précisément de l'appui généreux et soutenu dont elle bénéficie de la part de certaines puissances occidentales. Ces puissances, tout comme l'Afrique du Sud, s'emploient activement à piller les abondantes ressources naturelles de la Namibie tant que l'occupation illégale dure.

280. De nos jours, en Namibie, il y a un accroissement des forces militaires sud-africaines dont l'objectif est de réprimer davantage la volonté du peuple qui exige son droit inaliénable à l'indépendance. De ce fait, il y a eu des arrestations massives, des détentions, des tortures, des emprisonnements de Namibiens innocents.

281. Il est regrettable que la situation en Namibie se soit aggravée. Le régime illégal sud-africain a intensifié ses manœuvres tendant à consolider un régime fantoche en Namibie. La prétendue Assemblée législative et le Conseil des ministres ont été établis alors que les négociations en vue de l'installation d'un gouvernement populaire, par des élections universellement reconnues, étaient en cours.

282. L'accumulation des armes de destruction et la militarisation accrue de la Namibie par les autorités sud-africaines, avec l'appui de certains pays occidentaux, ont eu des conséquences extrêmement néfastes sur la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique australe. L'Afrique du Sud a intensifié ses actes non provoqués d'agression contre les Etats africains indépendants de l'Angola et de la Zambie. L'Afrique du Sud continue à tuer et à mutiler notre peuple et à détruire aveuglément ses biens — et tout cela parce qu'il soutient la cause de la libération de la Namibie, envers laquelle les Nations Unies se sont engagées. La communauté internationale devrait prendre au sérieux les actes d'agression persistants de l'Afrique du Sud contre la Zambie et l'Angola.

283. Les actes d'agression de l'Afrique du Sud font partie d'une stratégie sud-africaine globale tendant à saper l'appui des Etats de première ligne à la SWAPO, qui lutte pour libérer la Namibie des griffes du régime de Pretoria. Cette même stratégie est poursuivie par l'Afrique du Sud pour faire taire les exigences internationales vis-à-vis des Nations Unies. L'on ne saurait attendre du peuple de Namibie qu'il renonce à ses droits naturels. La communauté internationale a pour devoir d'appuyer sa lutte légitime. La Namibie est, en vérité, un cas unique dans le processus de décolonisation en ce sens que les Nations Unies ont assumé la responsabilité directe de ce territoire. L'occupation continue de l'Afrique du Sud représente donc un défi qui nous est lancé à tous.

284. Il est connu que la SWAPO a fait toutes les concessions nécessaires, au cours des négociations prolongées, afin de donner effet aux résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le fait que le GANUPT ne soit pas encore en Namibie et que le processus de mise en œuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie n'ait pas encore commencé est dû directement à l'attitude négative de l'Afrique du Sud. Le régime sud-africain continue à retarder ce processus. Il invoque constamment des prétextes futiles pour empêcher la mise en œuvre de ce plan. Les tactiques de l'Afrique du Sud ont compris des attaques injustifiées contre les Nations Unies elles-mêmes.

285. Il faut obliger l'Afrique du Sud à mettre un terme à ses manœuvres trompeuses à l'égard de la Namibie. Comment pouvons-nous concilier, par exemple, l'installation des traitres de Turnhalle avec les tentatives de mettre en œuvre le plan des Nations Unies, en vertu de la résolution 435 (1978) ?

286. En Zambie, nous continuerons de coopérer avec le Secrétaire général dans ses efforts en vue de mettre en œuvre le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie dans le cadre de la résolution 435 (1978). Le Secrétaire général, homme dont l'intégrité et l'impartialité ne sauraient être mises en doute, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Si l'on veut que le plan réussisse et que l'indépendance de la Namibie se réalise sur cette base, il est manifeste qu'il faut faire davantage pression sur l'Afrique du Sud afin d'assurer sa coopération.

287. Les cinq puissances occidentales qui ont mis sur pied le plan pour le règlement de la question de Namibie¹⁸ et qui jouissent de relations particulières avec l'Afrique du Sud raciste doivent reconnaître le défi que représente l'intransigeance de l'Afrique du Sud et doivent prouver leur volonté d'user de toute leur influence pour faire pression sur l'Afrique du Sud afin qu'elle coopère. Nous ne sommes pas convaincus qu'elles aient utilisé tous les moyens à leur disposition pour faire pression sur l'Afrique du Sud.

288. Si l'on n'arrive pas à mettre en œuvre le plan des Nations Unies pour la Namibie, le peuple de ce territoire n'aura d'autre choix que celui d'intensifier sa lutte armée. De toute façon, un tel échec obligerait inévitablement les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à insister légitimement pour que l'on

¹⁸ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.

prenne des mesures à l'encontre de l'Afrique du Sud, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ainsi, tout aura été fait pour qu'il y ait un affrontement et d'autres pertes de vies en Namibie à un moment où nous devrions suivre l'exemple de l'heureuse solution du problème du Zimbabwe.

289. La situation en Namibie n'est que l'extension du système d'*apartheid* en Afrique du Sud elle-même. Le régime de Pretoria ne fait que consolider sa position militaire afin de soutenir sa politique intérieure anachronique d'*apartheid*. Tous les appels lancés par la communauté internationale à l'Afrique du Sud pour qu'elle renonce à sa politique d'*apartheid* ont été ignorés.

290. Il est dans l'intérêt de l'Afrique du Sud de savoir que le vent de la liberté continuera de souffler avec de plus en plus de force en Afrique du Sud même jusqu'à l'élimination complète du système d'*apartheid*. De Sharpeville, en 1960, à Soweto, en 1976, et au-delà, tout montre clairement que la lutte en Afrique du Sud est devenue irréversible.

291. La lutte continue de s'intensifier. Cette intensification de la lutte a pris la forme de grèves publiques des ouvriers, du boycottage des écoles par les étudiants et d'autres manifestations. La récente explosion des usines pétrolières de la South African Oil, Coal and Gas Corporation, Ltd (SASOL) ne fait que confirmer la nature et l'intensité de la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud.

292. L'abolition de ce que l'on appelle l'*apartheid* mesquin n'est pas une réponse; les tentatives du régime sud-africain de gagner la cause de la communauté dite de couleur et d'isoler les Noirs ne sauraient réussir. L'Afrique du Sud a besoin d'un changement profond. Le changement en Afrique du Sud doit comprendre l'élimination complète de l'*apartheid*. Il est de l'intérêt des Sud-Africains blancs de créer des conditions favorables à l'harmonie raciale.

293. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud, comme celui de Namibie, lutte contre un système de gouvernement qui institutionnalise le racisme. Ces peuples luttent pour instaurer un système de gouvernement qui œuvrera pour le bien-être de toute la population, indépendamment de sa couleur, et qui permettra à tous de contribuer au développement du pays dans tous les domaines de l'activité humaine.

294. Alors que la communauté internationale a prié instamment l'Afrique du Sud d'abandonner la politique d'*apartheid* par des moyens pacifiques, le régime de Pretoria a toujours choisi le recours à la guerre. Celle-ci s'est intensifiée au cours des récentes années du fait de l'acquisition de la capacité nucléaire, que l'Afrique du Sud utilise pour la fabrication d'armes nucléaires, avec la complicité de certains pays occidentaux. Les récentes attaques militaires sud-africaines contre les Etats de première ligne de Zambie et d'Angola prouvent cet appétit insatiable de l'Afrique du Sud pour la guerre dans cette région. Cette situation doit prendre fin. La communauté internationale doit y mettre fin.

295. C'est sur cette toile de fond que la Zambie s'adresse aux puissances occidentales pour qu'elles mettent un terme à l'appui qu'elles donnent au régime sud-africain raciste afin que l'Afrique du Sud puisse recon-

naître les réalités et accepte la nécessité de permettre à son peuple de participer sur un pied d'égalité à la prise de décisions qui affectent sa vie quotidienne. Nous demandons au Conseil de sécurité qu'il élimine toutes les échappatoires qui existent dans l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud¹⁹ afin de le rendre plus complet. Nous demandons à tous les Etats de respecter strictement cet embargo et de renoncer à contribuer à l'arsenal militaire de l'Afrique du Sud.

296. Il y a de nombreux autres problèmes internationaux que, par souci de brièveté, je n'ai pas évoqués. La course aux armements continue son escalade à un rythme alarmant et absorbe plus de 500 milliards de dollars par an. Les épreuves des réfugiés ont également atteint des proportions alarmantes et déconcertantes; des millions d'hommes, de femmes et d'enfants innocents continuent de fuir leur pays et leurs foyers pour languir dans des conditions économiques et sociales extrêmement pénibles. En fait, des millions de personnes dans le monde vivent dans des conditions de pauvreté abjecte, souffrent de la famine, de l'ignorance et de la maladie. La situation en matière de droits de l'homme dans le monde reste fort sombre.

297. C'est pourquoi notre monde est toujours en proie à la misère et au péril. Il y a de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le monde idéal envisagé dans la Charte des Nations Unies reste lointain. Il reste beaucoup à faire et les problèmes qui se posent à nous sont énormes.

298. Cette année, nous célébrons le trente-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cela doit nécessairement être l'occasion d'un engagement renouvelé envers les idéaux des Nations Unies. De l'avis de la Zambie, aucune autre instance n'est plus appropriée que l'Organisation pour s'attaquer aux problèmes multiples et complexes qui continuent de marquer les relations internationales. Aucune autre instance n'est mieux placée que l'Organisation pour réaliser les espoirs et les aspirations de millions de citoyens du monde.

299. En conclusion, je voudrais donc réaffirmer la foi de la Zambie en l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument indispensable pour la réalisation des nobles principes et objectifs inscrits dans la Charte. La Zambie espère que tous les Etats, au cours de la décennie des années 80, trouveront la volonté politique nécessaire pour renforcer et appuyer les Nations Unies dans la défense de la cause de la liberté, de la justice, de la paix et du développement économique et social pour tous les pays et tous les peuples.

300. M. MOLAPO (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord d'adresser les sincères félicitations de ma délégation à M. von Wechmar pour son élection bien méritée à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Son expérience des affaires du monde, en tant que diplomate et représentant de son grand pays, la République fédérale d'Allemagne, nous donne l'assurance que les délibérations de cette session seront couronnées de succès. Au Lesotho, nous nous félicitons de son élection à la présidence, car notre pays entretient d'excellentes relations avec le grand pays qu'il représente. Nos félicita-

¹⁹ Résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.

tions s'adressent également aux autres membres du Bureau et nous les assurons de l'appui et de la coopération de notre délégation.

301. Je voudrais également rendre hommage au Président sortant de la trente-quatrième session, M. Salim A. Salim, de la République-Unie de Tanzanie. Ce fut un grand honneur pour le Lesotho d'avoir été l'un de ses vice-présidents, non seulement parce que c'est un fils compétent et illustre de l'Afrique, mais également parce qu'il s'est acquitté de ses fonctions avec beaucoup de zèle, de dévouement et de distinction. Sa présidence a été caractérisée par sa ponctualité, son impartialité, son esprit de compromis et un grand sens de l'humour. Nous lui souhaitons bonne chance dans ce qu'il entreprendra à l'avenir.

302. Il y a 35 ans de cela, les nations, lassées de la guerre — représentant à peine un tiers du nombre actuel des Etats Membres de l'Organisation —, fondaient l'Organisation des Nations Unies et s'engageaient solennellement à défendre les principes de sa charte. Préserver les générations futures du fléau de la guerre était l'un des buts principaux de l'Organisation. Au moment où nous célébrons le trente-cinquième anniversaire de l'Organisation, cette année, nous ne pouvons manquer de noter avec satisfaction que le monde, pendant près de trois décennies et demie, a évité une guerre mondiale. En faisant cette observation, je dois rendre hommage à notre organisation qui a empêché un nouveau conflit mondial dont les conséquences auraient été catastrophiques étant donné les armes de destruction dont disposent actuellement les nations. Cependant, nous continuons à vivre dans une période de paix précaire, une ère sur laquelle plane l'ombre d'effroyables arsenaux de destruction et d'anéantissement.

303. Les Nations Unies sont saisies de la question du désarmement depuis plusieurs années. Chaque session, cette assemblée adopte de nombreuses résolutions engageant les Etats Membres à réduire leurs budgets militaires, à détruire les armes chimiques et bactériologiques en leur possession, à respecter le statut de zones de paix ou de zones dénucléarisées de plusieurs régions du monde et à interdire la fabrication et la mise au point de nouveaux types d'armements capables de destruction massive. Le nombre des résolutions a augmenté; de nombreux membres ont été admis au sein du club nucléaire; des garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires ont perdu leur sens, alors que les sommes consacrées aux armements ont triplé, au détriment de millions d'êtres humains qui vivent dans la pauvreté, la maladie, la famine et sont sans abri.

304. Ce qui est ironique, c'est que l'on nous dise que le monde est sûr et que sa sécurité dépend d'un système de dissuasion mutuelle contrôlé par ceux-là mêmes qui ont le plus grand potentiel militaire permettant de détruire la vie sur notre planète.

305. Nous avons dit déjà — et nous le répétons aujourd'hui — que ce sont les nations qui ont des armes nucléaires qui sont le mieux à même de réaliser le désarmement. Si nous ne parlons pas davantage de cette question grave, ce n'est pas parce que nous approuvons. Nous n'avons pas d'armes nucléaires et nous ne désirons pas en avoir. Alors que l'année 1980 touche à sa fin, ainsi qu'une Décennie du désarmement, nous conti-

nuons de nous adresser avec beaucoup d'espoir à ceux qui ont des armes nucléaires en leur demandant de respecter leur engagement verbal concernant la nécessité du désarmement universel.

306. Récemment, l'Assemblée générale a terminé la onzième session extraordinaire, consacrée à l'instauration du nouvel ordre économique international. Il y a sept ans de cela, sur l'initiative du mouvement des pays non alignés et de plusieurs nations du tiers monde représentées dans cette salle, cette assemblée, sous la présidence de la République algérienne démocratique et populaire, a adopté les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI), en date du 1^{er} mai 1974. C'est vraiment avec regret que l'on doit reconnaître que les maux qui affligeaient le monde à l'époque demeurent aujourd'hui, en dépit d'un plan et d'un programme d'action très clairs tendant à remplacer l'ordre économique injuste actuellement en vigueur par un ordre économique mondial plus équitable.

307. A cette fin, certaines décisions concrètes ont été prises dans le cas particulier des produits de base, de la dette extérieure des pays en développement et du transfert des techniques, pour n'en citer que quelques-unes. Toutes ces décisions n'ont pas été exécutées, à la déception de millions d'êtres humains dans le monde en développement. La tragédie du déséquilibre actuel qui caractérise les relations économiques est clairement démontrée par le fait que, alors que la plus grande partie de la population mondiale doit travailler d'arrache-pied pour gagner sa vie, une toute petite minorité est suralimentée et aliénée, car elle a l'embaras du choix.

308. L'instauration du nouvel ordre économique international exige beaucoup de bonne volonté politique dans le monde entier. Il est regrettable d'avoir à dire que cette assemblée générale n'a pas été en mesure d'obtenir la bonne volonté politique générale, comme en témoignent les résultats de la onzième session extraordinaire. Tout en étant reconnaissants du fait qu'un consensus sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a été réalisé, nous n'en sommes pas moins préoccupés de voir qu'il n'a pas été possible de lancer la série de négociations globales dont le but est d'avoir un instrument permettant d'appliquer la Stratégie internationale du développement déjà convenue. Cependant, nous sommes encouragés par le fait que la porte reste ouverte aux négociations futures, et il faut espérer que, si cette assemblée accepte de rouvrir les négociations, toutes les parties à ces négociations adopteront un esprit de compromis dans le but de faciliter le lancement de la série de négociations globales.

309. L'adoption unanime des deux résolutions les plus importantes [*résolutions S-11/3 et S-11/4*] en faveur des pays les moins avancés et de plusieurs autres pays désavantagés est une source de grande satisfaction. Nous y voyons la manifestation d'une disposition sincère de la communauté internationale à l'égard des pays les plus désavantagés qui n'ont pas l'infrastructure fondamentale nécessaire à leur développement.

310. Il faut espérer que ces résolutions ne viendront pas s'ajouter à celles qui ont été adoptées, mais qui restent pour la plupart sans effet.

311. Cette assemblée a reconnu qu'il était nécessaire que les institutions financières, tant nationales qu'internationales, accordent une attention particulière aux besoins de ces pays en leur octroyant une assistance financière et technique appropriée afin qu'ils puissent appliquer les projets et programmes destinés à assurer leur viabilité économique et à améliorer leurs infrastructures. Bien peu a été fait, pour ne pas dire rien. Il y a 15 ans, cette assemblée a engagé instamment les Etats à devenir parties à la Convention relative au commerce de transit des pays sans littoral, du 8 juillet 1965. Cette convention, en outre, énonçait des directives détaillées et élaborait des programmes dans le but de pallier la situation géographique désavantagée des pays en développement sans littoral. Toutes ces promesses sont creuses et ces documents n'ont pas encore été mis en application.

312. Alors que l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'appliquer l'Article 1 de sa charte, à savoir réaliser la coopération internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, elle doit aussi se garder soigneusement des forces extérieures qui cherchent à porter atteinte à ces droits et libertés en vertu de considérations géographiques. Les Etats côtiers aussi bien que les Etats sans littoral se doivent, en vertu des articles 22 et 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du 10 décembre 1948 [résolution 217 A (III)], d'assurer à leurs peuples la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels. Nous comptons sur cette déclaration historique ainsi que sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Protocole facultatif et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [résolution 2200 A (XXI), annexe] — entrés en vigueur en 1976 —, sur l'engagement solennel des Etats en 1979 à promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme, sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par cette assemblée en 1960, et les décisions de cette assemblée assurant la liberté de mouvement en haute mer, dans l'espace aérien et sur terre, car c'est là le patrimoine commun de toute l'humanité.

313. L'humanité est arrivée à un niveau sans précédent en ce qui concerne les victoires scientifiques sur les forces de la nature dans le domaine de la technologie. La coopération entre les nations en ce qui concerne la conquête de l'espace extra-atmosphérique, depuis que le premier homme a été lancé dans un engin spatial fabriqué par l'homme, n'a son égal dans aucune autre sphère de l'activité humaine. Ainsi nous demandons instamment aux Etats Membres de cette organisation de faire preuve d'une volonté et d'une coopération analogues pour faire face aux défis actuellement lancés à l'humanité. Ces défis se traduisent clairement dans notre ordre du jour bien chargé. Cet ordre du jour souligne la nécessité d'une coopération universelle si nous voulons faire de notre monde un monde meilleur pour la postérité. Les questions en cause sont complexes et épineuses. Puisque ma délégation va traiter de plusieurs de ces questions en détail au sein des commissions compétentes, je me contenterai de n'en mentionner que quelques-unes pour le moment.

314. Dans le golfe Persique, des Etats non alignés voisins se sont affrontés ouvertement. Nous engageons ces deux Etats à conclure un cessez-le-feu et à reprendre leurs entretiens, leurs relations fraternelles et amicales, grâce à un dialogue véritable, afin de résoudre cette crise.

315. La réunification pacifique de la péninsule coréenne nous échappe encore. Nous croyons fermement que l'unification ne pourra être réalisée que grâce à un dialogue direct entre le Nord et le Sud. Ce dialogue ne doit pas être subordonné à des conditions préalables et à des exigences qui pourraient menacer la sécurité des parties concernées. Nous engageons les parties à reprendre leur dialogue sur la base du communiqué conjoint Sud-Nord du 4 juillet 1972²⁰.

316. Le Moyen-Orient reste une zone de tension et d'instabilité graves. Au centre du problème se trouve la question de Palestine. La position du Lesotho sur cette tragédie n'a pas changé depuis qu'elle a été clairement énoncée, ici et dans bien d'autres instances, par différents porte-parole du Gouvernement du Lesotho. Nous souhaitons réaffirmer que, si elles veulent trouver une solution durable et pacifique, toutes les parties doivent prendre part aux efforts de paix. Le droit inaliénable du peuple palestinien, à avoir son propre Etat n'est pas négociable. Le territoire palestinien, aliéné et exproprié par la force des armes, appartient toujours au peuple palestinien et ne saurait être considéré comme étant définitivement aliéné. Ces terres doivent être restituées au peuple palestinien. Toutes les parties doivent se reconnaître mutuellement et, alors, engager de véritables négociations. L'israélisation de la ville internationale qu'est Jérusalem est un affront à tous ceux qui font des efforts pour trouver une solution au problème du Moyen-Orient. Nous engageons toutes les parties au conflit à définir sérieusement une stratégie de négociation afin de sortir le Moyen-Orient de l'impasse.

317. L'Afrique australe demeure une des zones principales de tension qui existent dans le monde aujourd'hui. Il n'y a pas longtemps de cela, le Conseil de sécurité et l'OUA ont été saisis de la question des bombardements atroces et des attaques féroces de l'Afrique du Sud dirigés contre la République populaire d'Angola. Quelques semaines auparavant, les troupes sud-africaines avaient commis des actes d'agression contre la Zambie, faisant ainsi preuve d'un mépris sans borne de l'intégrité et de la souveraineté territoriales de ses voisins. Les attaques contre l'Angola sont une ruse de l'Afrique du Sud pour masquer le fait qu'elle dénie au peuple de Namibie son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, en dépit des nombreuses résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

318. Dans sa résolution 2248 (S-V), en date du 19 mai 1967, notre assemblée a désigné le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en tant qu'autorité administrante de la Namibie jusqu'à ce que ce territoire international accède à l'indépendance. Il est de notoriété publique que l'Afrique du Sud a empêché le Conseil d'accomplir son mandat. Ce qui est encore plus inacceptable, c'est que des patriotes namibiens continuent de languir dans les geôles sud-africaines. L'*apartheid* et les bantoustans ont

²⁰ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

été implantés en Namibie, et un règlement interne, qui s'appuie sur les groupes de Turnhalle, est poursuivi sans relâche, pour ne pas dire de manière insidieuse, alors que les ressources namibiennes continuent d'être exploitées illégalement. Jusqu'ici, l'Afrique du Sud a fait fi de toutes les décisions du Conseil de sécurité au sujet de la Namibie, entre autres des résolutions 385 (1976), 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité, prouvant bien qu'elle refuserait systématiquement de respecter les décisions du Conseil et rechercherait des arrangements trompeurs dont le but est d'instaurer un régime fantôme néo-colonial.

319. Nous tenons à dire notre soutien à la lutte du peuple namibien pour la liberté. Maintenant, l'Afrique du Sud doit comprendre que, dénaturant les faits, en menant des actions d'intimidation et en opprimant, elle n'arrivera jamais à étouffer les aspirations d'un peuple à la liberté, à l'indépendance et à la dignité humaine. La SWAPO est une force avec laquelle le Gouvernement sud-africain doit compter. Personne ne peut se permettre de la tenir à l'écart des négociations sur la Namibie et d'agir comme si elle n'existait pas.

320. Le continent africain est en proie à trois problèmes critiques : la corne de l'Afrique, le Sahara occidental et le Tchad. L'OUA est à l'heure actuelle saisie de ces trois graves questions et ma délégation tient à dire qu'elle appuie tous les efforts de cette organisation. En abordant ces questions, nous en appelons à la vigilance et à l'honnêteté. Ma délégation prend note avec satisfaction de l'assistance humanitaire qui a été apportée aux personnes déplacées et aux réfugiés dans les régions que je viens de citer. Nous apprécions les efforts que déploie le Secrétaire général de l'OUA, comme l'attestent les documents présentés au titre du point 23 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Que la bonne volonté règne de toutes parts afin que la situation revienne à la normale dans ces régions.

321. Nous tenons à dire également que nous sommes préoccupés par le problème de Chypre et la situation en Asie du Sud-Est qui devraient être résolus au plus vite. Le monde a connu suffisamment de souffrances; nos efforts collectifs devraient tendre à résoudre définitivement tous ces problèmes, sinon comment pourrions-nous parler de progrès et de développement au milieu de tant de souffrances humaines ?

322. Au titre du point 28 de l'ordre du jour, intitulé « Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain », suffisamment de temps sera consacré à l'examen du rapport très clair du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/35/22]; aussi n'ai-je pas l'intention d'empiéter davantage sur le peu de temps dont dispose l'Assemblée en traitant cette question.

323. La crise larvée en Afrique du Sud même nous préoccupe gravement. En raison de notre situation géopolitique, nous ne pouvons rester impassibles devant l'escalade des troubles et de la violence en Afrique du Sud. Dans la mesure où nous ne pourrions pas échapper indemnes s'il y avait une conflagration en Afrique du Sud, nous sommes parties intéressées. Nous serions pris sous un feu croisé s'il devait se passer quelque chose, d'où notre préoccupation devant la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, qui est la cause profonde de

l'instabilité économique et politique en Afrique australe.

324. La coopération économique entre Etats de quelque région que ce soit est toujours une bonne chose. En Afrique, tant l'OUA que les commissions régionales des Nations Unies ont encouragé une telle coopération. Les Etats africains indépendants de la sous-région australe ont récemment tenu une conférence à Salisbury dont le but était de favoriser cette coopération et de réduire la dépendance économique par rapport à l'Afrique du Sud. C'est dans ce contexte qu'il faut faire une distinction entre les efforts de ces Etats et la coopération à la sud-africaine, que l'on désigne sous le nom de « constellation des Etats d'Afrique du Sud ».

325. La prétendue « constellation d'Etats à la sud-africaine » est formée par l'Afrique du Sud elle-même et par ses bantoustans, qu'elle veut vendre aux Etats indépendants d'Afrique, et ne représente rien d'autre qu'un mirage politique. A notre avis, c'est une autre tentative de l'Afrique du Sud, tendant à obtenir la reconnaissance de la création de ses bantoustans, qui, jusqu'ici, a été rejetée par la communauté internationale. Par ce stratagème, l'Afrique du Sud espère gagner soutien et respectabilité pour son *apartheid* à grande échelle qui fragmente l'Afrique australe en satellites noirs affaiblis, dominés par un Etat blanc et fort. Nous condamnons cette constellation d'Etats tant qu'elle opérera dans le cadre de l'*apartheid*.

326. Je ne peux abandonner cette tribune sans transmettre à l'Assemblée la gratitude du Gouvernement du Lesotho pour le soutien qui a été apporté à notre peuple depuis 1976 à la suite des soulèvements de Soweto et de la fermeture de certains des poste-frontière entre le Lesotho et l'Afrique du Sud. Cette assistance tendait à développer nos instituts d'enseignement dans le pays pour accueillir les étudiants sud-africains déplacés qui se sont réfugiés au Lesotho et à améliorer la viabilité économique du Lesotho, pour lui permettre de résister à la coercition extérieure et diminuer sa dépendance par rapport à l'Afrique du Sud. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la quatrième Mission d'étude au Lesotho [A/35/432-S/14153] a été présenté à l'Assemblée. L'on constatera que nous avons reçu une aide massive de plusieurs sources, et principalement de certains gouvernements ici représentés. Nous leur devons beaucoup et c'est avec plaisir que nous les remercions de cette aide si gracieusement offerte.

327. Cependant, les contributions promises, les dons, les prêts et l'assistance technique fournis sont en deçà des objectifs fixés il y a quatre ans. Les étudiants sud-africains et namibiens sont encore chez nous et d'autres continuent d'arriver au Lesotho. Il est nécessaire pour nous de sortir de cet isolement géographique. Nous réaffirmons sérieusement notre engagement à réaliser le projet de construction d'un aéroport international, auquel le Lesotho attache une très grande importance. A ce propos, je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation aux pays qui ont apporté des contributions modestes aux efforts que nous faisons à l'heure actuelle pour rendre possible la création de notre seul pont aérien international. C'est l'un des principaux projets recommandés et approuvés par la suite par le Conseil de sécurité en 1977. Nous souhaitons voir les gouverne-

ments reconsidérer leur position sur ce projet, coûteux certes mais vital, en y prenant part. Jusqu'ici, seuls quelques gouvernements de la Communauté économique européenne et du monde arabe y ont contribué, et c'est le Gouvernement du Lesotho qui assume la plus grande partie du financement de ce projet.

328. Pour conclure, je voudrais faire remarquer que nous sommes arrivés à une étape critique de la lutte de libération du reste de l'Afrique. De lourds sacrifices ont déjà été consentis et il faudra en consentir encore. Venir en aide aux Etats de première ligne ainsi qu'à tout Etat indépendant africain voisin de la Namibie et de l'Afrique du Sud, c'est contribuer au démantèlement final de l'*apartheid* et de l'occupation étrangère en Afrique australe. C'est une tâche à laquelle nous devons, dans l'unité, consacrer nos forces et nos énergies. La leçon du Zimbabwe, plus que toute autre de l'histoire contemporaine, est venue démontrer que le fanatisme racial et le colonialisme sont des mythes qui n'ont pas leur place dans la communauté des nations libres. Nous tenons également à nous associer aux félicitations déjà adressées au nouvel Etat de Saint-Vincent-et-Grenadines. Nous sommes certains que la communauté mondiale répondra à toute requête d'assistance qui pourrait lui être adressée par ce nouvel Etat en vue de son édification et de son développement.

329. Je souhaite plein succès à notre assemblée dans l'examen des points inscrits à son ordre du jour, dont la gravité ne doit pas nous échapper.

330. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

331. M. HING UN (Kampuchea démocratique) : Un proverbe khmer dit : « Il est impossible d'essayer de cacher un cadavre d'éléphant avec un panier d'osier. » C'est ce que les expansionnistes vietnamiens essaient de faire depuis 22 mois, et encore aujourd'hui.

332. En effet, il est universellement connu que, depuis le 25 décembre 1978, les expansionnistes régionaux vietnamiens ont, avec l'aide immense de l'Union soviétique, envahi le Kampuchea démocratique, ont mis à feu et à sang le pays et ont déjà, dans leur guerre d'agression d'extermination raciale au Kampuchea, tué près de 3 millions de Kampuchéens par des massacres de masse par villages entiers, par l'usage de produits chimiques toxiques, et surtout par la famine. Tout le monde sait également que les 250 000 soldats et les 50 000 agents vietnamiens au Kampuchea sont plongés malgré tout dans une impasse totale, militaire et politique, et sont embourbés au Kampuchea du fait de l'héroïque résistance du peuple du Kampuchea sous la direction du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea et du Gouvernement du Kampuchea démocratique.

333. Il est enfin de notoriété publique que ces expansionnistes régionaux vietnamiens ne peuvent actuellement continuer leur occupation et leurs crimes immon-

des au Kampuchea que grâce à l'aide soviétique, qui se chiffre à 3 millions de dollars par jour. Sans cette aide, les 300 000 soldats et agents vietnamiens ne pourraient pas rester longtemps au Kampuchea et le régime vietnamien de Phnom Penh s'écroulerait comme un château de cartes. Le prétendu régime de Phnom Penh n'est que l'ombre des troupes d'occupation vietnamiennes au Kampuchea. En effet, comme on le sait, toutes les affaires, petites ou grandes, sont décidées par un proconsul vietnamien, le dénommé Le Duc Tho, membre du Bureau politique du Parti communiste vietnamien, stationné à Saigon, et elles sont exécutées par les Vietnamiens du Nord, de la clique Lê Duan, de Hanoi, venus s'installer en maîtres au Kampuchea sous la direction du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea aussi bien qu'au Sud Viet Nam.

334. Aucune manœuvre de diversion des expansionnistes régionaux vietnamiens ne pourra cacher ces réalités têtues. Les tentatives effrénées et vaines des expansionnistes régionaux vietnamiens de priver le Gouvernement du Kampuchea démocratique de ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres organisations internationales, et même de laisser le siège du Kampuchea démocratique vacant, ne peuvent cacher leur impuissance à obtenir par les armes le fait accompli vietnamien au Kampuchea. La flagrante agression vietnamienne contre la Thaïlande, les 23, 24 et 25 juin derniers, ne confirme que trop l'ambition des expansionnistes vietnamiens de s'étendre sur toute l'Asie du Sud-Est s'ils réussissaient à absorber le Kampuchea à travers la « fédération indochinoise » vietnamienne mise au service de l'expansionnisme global soviétique.

335. Les prétendues propositions vietnamiennes qui ont été concoctées à Moscou après cette agression contre la Thaïlande ne sont que manœuvres tendant à détourner la communauté internationale vers un prétendu conflit entre la « fédération indochinoise » vietnamienne et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et elles ne peuvent pas faire oublier que c'est l'invasion et l'occupation du Kampuchea par les forces armées vietnamiennes qui sont la cause profonde des flammes de la guerre qui s'étendent de plus en plus en Asie du Sud-Est.

336. Pour cela, il suffit de se référer à la quasi-totalité des interventions des représentants des Etats Membres de notre organisation internationale depuis quatre jours, qui ont condamné sans ambages l'agression vietnamienne contre le Kampuchea démocratique, faite en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, et ont exigé avec force l'application de la résolution 34/22 de l'Assemblée générale exigeant le retrait de toutes les forces vietnamiennes du Kampuchea afin que le peuple du Kampuchea puisse exercer son droit inaliénable de décider lui-même de sa propre destinée sans aucune ingérence étrangère.

337. Il est significatif que tous les soirs, devant cette assemblée, les représentants des expansionnistes régionaux vietnamiens se sont sentis morveux et se sont mouchés. Et il faut les comprendre, car ils n'ont pas du tout la conscience tranquille. Dénoncés et condamnés de partout, il est certain qu'eux-mêmes ne croient pas à leurs propres mensonges.

338. Tout comme le panier d'osier ne peut cacher le cadavre de l'éléphant, le sophisme de la prétendue « menace chinoise », les mensonges, les calomnies, les manœuvres de diversions et les complots diplomatiques perfides et cyniques des expansionnistes régionaux vietnamiens ne peuvent et ne pourront jamais cacher ni leur agression et leurs crimes de génocide contre le Kampuchea démocratique et son peuple, ni leur ambition expansionniste régionale dans le Sud-Est asiatique, ni leur servitude à l'égard de l'expansionnisme global soviétique, ni le fait qu'ils constituent le principal danger à la paix, à la sécurité et à la coopération en Asie du Sud-Est et dans le monde.

339. Il n'y a qu'une seule voie de salut pour eux s'ils veulent prouver leur sincérité dans leur propagande de paix et montrer qu'ils ne sont pas les adeptes de la loi de la jungle : cesser leur agression contre le Kampuchea, appliquer la résolution 34/22, c'est-à-dire retirer toutes leurs forces armées du Kampuchea. Si tout est réellement calme au Kampuchea, ils ne devraient avoir aucune hésitation à le faire. Ils pourraient alors faire partie à nouveau du monde civilisé.

340. M. ROSALES RIVERA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Cet après-midi, le représentant du Viet Nam a émis devant cette assemblée certains jugements politiques sur la République d'El Salvador.

341. Ce pays, le Viet Nam, qui n'a aucune autorité morale, ne serait-ce que pour critiquer les questions qui concernent son propre continent, car c'est un agresseur reconnu, a osé de manière irresponsable et obéissant à certains diktats, exprimer des points de vue qui sont du seul ressort des habitants d'El Salvador.

342. Il est possible qu'il souhaite détourner notre attention des actes qu'il a perpétrés sous ses propres latitudes, dans un but interventionniste et en violation des principes de la Charte, en dépit de la condamnation majoritaire de cette assemblée.

343. El Salvador tient à déclarer avec force qu'il n'accepte pas de se soumettre aux diktats de quelque superpuissance que ce soit, comme le fait le Gouvernement du Viet Nam. Une fois pour toutes, nous tenons à dire que les problèmes intérieurs d'El Salvador, pour ce qui est de vivre sous une forme libre et indépendante et de décider de son propre destin, demeurent du ressort unique et exclusif des Salvadoriens, impliquant le refus de toute intervention abusive de gouvernements étrangers, quelle que soit leur origine ou leur orientation.

344. Ce qui précède peut s'appliquer *mutatis mutandis* au Gouvernement de l'Afghanistan, qui, par sa conduite, a violé la souveraineté de son peuple de manière flagrante en permettant que soient imposées des troupes étrangères sur son territoire.

La séance est levée à 19 h 30.